**RAPPORT SUR L’EXÉCUTION DU PLAN**

**DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EN 2019**

**ET SUR LE PROJET DE PLAN POUR 2020**

**Présenté le 22 mai 2020 à la 3e session**

**de la XIIIe Assemblée populaire nationale**

**Commission nationale du Développement et de la Réforme**

À vérifier d’après le texte approuvé par la présente session de l’Assemblée populaire nationale et diffusé par l’Agence de presse Xinhua

**Mesdames et Messieurs les députés,**

Nous sommes chargés par le Conseil des affaires d’État de soumettre le présent rapport à l’examen de la 3e session de la XIIIeAssemblée populaire nationale. Nous invitons, par la même occasion, les membres du Comité national de la Conférence consultative politique du Peuple chinois (CCPPC) à nous faire part de leurs remarques.

**I. COMPTE RENDU DE L’EXÉCUTION DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EN 2019**

L’année dernière, sous la ferme direction du Comité central du Parti rassemblé autour du camarade Xi Jinping, toutes les régions et les divers départements ont adhéré à la pensée de Xi Jinping sur le socialisme à la chinoise de la nouvelle ère et appliqué de manière approfondie l’esprit du XIXe Congrès du Parti et des 2e, 3e et 4e plénums du Comité central issu de ce congrès. Ils se sont attachés à renforcer les « quatre consciences[[1]](#footnote-1) » et la « quadruple confiance en soi[[2]](#footnote-2) »et à préserver résolument la position centrale du secrétaire général Xi Jinping au sein du Comité central et du Parti ainsi que l’autorité et la direction centralisée et unifiée du Comité central du Parti. Ils ont mis à exécution les décisions du Comité central du Parti et du Conseil des affaires d’État, le Rapport d’activité du gouvernement approuvé par la 2e session de la XIIIe Assemblée populaire nationale, et le Plan de développement économique et social de 2019. En suivant les instructions émises par la Commission financière et économique de l’APN et le principe général dit « aller de l’avant à pas assurés », ainsi qu’en nous guidant sur la nouvelle vision de développement et la ligne directrice de notre travail qu’est la réforme structurelle côté offre, nous avons promu un développement centré sur la qualité et réalisé un travail solide en faveur des « six stabilisations[[3]](#footnote-3) ». Nous avons également mené des actions synergiques visant à assurer une croissance régulière, à promouvoir les réformes, à réajuster les structures, à améliorer le bien-être de la population, à prévenir les risques et à maintenir la stabilité. Les principaux objectifs de développement socioéconomique de l’année écoulée ont été accomplis de manière plutôt satisfaisante et l’exécution des principaux objectifs du XIIIe Plan quinquennal s’est déroulée comme prévu, permettant ainsi de jeter une base décisive pour le parachèvement de l’édification intégrale de la société de moyenne aisance.

**I) Notre économie a fonctionné dans des marges raisonnables grâce à un contrôle macroéconomique scientifique.** Nous nous sommes employés à intensifier les réajustements directionnels, circonstanciels et ciblés dans les marges de manœuvre appropriées, à accroître la coordination des politiques, et à renforcer la gestion des anticipations, afin d’assurer un développement stable et sain de notre économie.

**Premièrement, les objectifs macroéconomiques majeurs ont été réalisés de manière satisfaisante.** Le PIB s’est accru de 6,1 % pour atteindre 99 100 milliards de yuans, résultat conforme à nos objectifs. 13,52 millions de nouveaux emplois ont été créés dans l’ensemble des agglomérations urbaines. Le taux de chômage au sens du recensement de la population a été de 5,2 % et celui de chômage enregistré, de 3,62 % en fin d’année. L’indice des prix à la consommation des ménages a augmenté de 2,9 %. La balance des paiements internationaux est demeurée équilibrée dans son ensemble. Les réserves en devises se sont chiffrées à plus de 3 000 milliards de dollars américains.

**Tableau 1 : PIB et taux de croissance de 2015 à 2019**



Source : Bureau national des Statistiques

**Deuxièmement, la régulation anticyclique des politiques macroéconomiques a donné des effets énergiques et efficaces.** En se focalisant sur la réduction des impôts et des charges, la politique budgétaire de relance a montré son efficacité, la structure des dépenses budgétaires a été optimisée de façon continue, et les besoins en fonds dans les domaines prioritaires tels que le secteur du bien-être de la population ont été entièrement satisfaits. Les recettes du budget général se sont établies à 19 040 milliards de yuans, soit une hausse de 3,8 %, et les dépenses courantes, à 23 890 milliards de yuans, en hausse de 8,1 %. Le déficit budgétaire a été de 2 760 milliards de yuans, conforme à la prévision budgétaire. En 2019, la réduction des impôts et des charges a atteint 2 360 milliards de yuans. Le champ d’application des obligations spéciales ont été rationnellement étendu et leurs émission et emploi se sont faits à un rythme accéléré. La politique monétaire prudente a été appliquée avec la rigueur appropriée. Les effets de la régulation anticyclique ont continué à se faire sentir**.** La structure des crédits n’a cessé d’être optimisée, et davantage de crédits se sont acheminés vers l’économie réelle, notamment les PEMIC et les entreprises privées. À la fin de l’exercice, la masse monétaire au sens large M2 s’est accrue de 8,7 %, et le solde de l’agrégat de financement de l’économie réelle hors autorités publiques (AFER) a augmenté de 10,7 %. La politique de priorité à l’emploi a été appliquée de façon plus énergique. Davantage d’efforts ont été faits pour aider les entreprises à stabiliser l’emploi. La politique visant à reverser aux entreprises une partie de la cotisation patronale contre le chômage en faveur du maintien de l’emploi a été appliquée sur toute la ligne. La situation de l’emploi est demeurée stable dans son ensemble pour les catégories de personnes prioritaires, dont les nouveaux diplômés de l’enseignement supérieur, les travailleurs migrants, les militaires démobilisés, etc.

**II) La réforme structurelle côté offre a été menée en profondeur et notre énorme marché intérieur a été stimulé.** En suivant le principe dit « consolidation, renforcement, élévation et fluidité », nous avons continué à procéder à la restructuration industrielle et déployé plus d’efforts pour mieux accorder l’offre et la demande.

**Premièrement, la réforme structurelle de l’agriculture côté offre a été conduite en profondeur.** Nous avons veillé sans relâche à la production céréalière, dont le volume annuel a atteint plus de 650 millions de tonnes pour la cinquième année consécutive. La stratégie visant à garantir l’approvisionnement en produits agricoles essentiels a été lancée, ainsi que le plan de redressement de la filière du soja chinois. La délimitation de zones à fonction spéciale de production céréalière et de zones de protection de la culture des principaux produits agricoles a été achevée pour l’essentiel. La construction d’ouvrages hydrauliques à usage agricole a été intensifiée. Les objectifs consistant à augmenter de 80 millions de *mu* (1 *mu* = 1/15 ha) les champs à haut rendement et de 20 millions de *mu* la superficie de l’irrigation économe en eau ont été atteints. La prévention et le contrôle de la peste porcine africaine ont été intensifiés ; l’élevage porcin a repris à un rythme accéléré ; les systèmes de production, offre, entreposage et vente des légumes ont été améliorés. La politique du prix d’achat plancher des céréales et celle en matière de prix cibles du coton ont été perfectionnées. Les réformes se sont poursuivies en profondeur en ce qui concerne le système d’achat et d’entreposage des principaux produits agricoles et le stockage des moyens de production agricole importants. Les installations d’entreposage logistiques et le transport de la chaîne du froid pour les produits agricoles ont connu un développement relativement rapide. Le développement intégré des trois secteurs dans les régions rurales s’est poursuivi : sur tout le territoire, 107 parcs agro-industriels modernes et 210 parcs modèles de développement intégré des activités agro-industrielles ont été créés. Un nouveau système de politiques de soutien et de protection de l’agriculture a été introduit à un rythme accéléré.

**Deuxièmement, la reconversion et la montée en gamme des industries manufacturières se sont accélérées.** Des politiques et des mesures visant à promouvoir le développement de haute qualité de l’industrie manufacturière ont été adoptées, et le Guide de la restructuration industrielle (version 2019) a été publié. Une capacité supplémentaire de production obsolète du charbon d’environ 100 millions de tonnes a été éliminée par des moyens légaux et conformément aux règles du marché. Des fusions-acquisitions d’entreprises sidérurgiques ont été menées de manière prudente. Des actions dynamiques ont été menées en faveur de la réalisation de mégaprojets pétrochimiques. Un nouveau cycle de rénovation technique a été lancé, et un effort énergique a été fait en faveur de l’utilisation démonstrative de prototypes de machines et équipements techniques construits en Chine, tel que le métro type A de standard chinois.

**Troisièmement, les services ont enregistré des progrès substantiels en matière de développement de haute qualité.** Des mesures politiques ont été adoptées pour soutenir le développement de haute qualité des services ainsi que la reconversion et la montée en gamme des services traditionnels. Des efforts énergétiques ont été faits pour favoriser l’émergence de nouvelles activités et de nouveaux modèles dans ce secteur, et l’intégration approfondie de l’industrie manufacturière de pointe et des services modernes a été renforcée. Des efforts ont été déployés pour soutenir la création de plateformes consacrées à la R-D des technologies génériques, à la conception industrielle, à l’Internet industriel et autres.

**Tableau 2 : Parts de la valeur ajoutée des trois secteurs dans le PIB entre 2015 et 2019**

Source : Bureau national des Statistiques

**Quatrièmement, l’économie réelle a vu ses coûts de revient se réduire sensiblement.** Le taux de TVA appliqué au secteur manufacturier a été réduit de 16 % à 13 %, alors que celui appliqué au transport et au bâtiment est passé de 10 % à 9 %. La politique fiscale préférentielle (réduction ou exemption) a été appliquée à l’égard des PEMIC. Le seuil de perception de la TVA sur le chiffre de vente mensuel des petits contribuables économiques est passé de 30 000 à 100 000 yuans. Le taux de cotisation patronale à l’assurance vieillesse de base pour les employés a été réduit à 16 % dans toutes les provinces où ce taux était supérieur à 16 %. La politique de baisse temporaire du taux de cotisation patronale à l’assurance chômage et à l’assurance contre les accidents du travail a été prolongée d’un an. La réforme visant à soumettre les taux d’intérêt aux règles du marché a été conduite en profondeur. Les coûts généraux du financement de l’économie réelle hors autorités publiques ont sensiblement baissé. Les arriérés d’un total de 664,7 milliards de yuans que certains gouvernements et certaines entreprises publiques devaient aux entreprises privées et aux PME ont été versés. La liste des services dont les tarifs sont fixés par le gouvernement a été raccourcie. Certaines redevances administratives ont été revues à la baisse ou supprimées. Les tarifs d’électricité à l’usage industriel et commercial en général ont encore baissé de 10 % en moyenne, permettant de réduire sur 2019 les coûts liés à la consommation électrique des entreprises d’un total de 84,6 milliards de yuans. L’envergure du commerce direct en électricité a été élargie, et les entreprises ont économisé durant l’année un total de 79 milliards de yuans sur le coût lié à l’achat d’électricité. La baisse des prix du carburant, du gaz naturel au point de livraison, et de l’acheminement transprovincial du gaz naturel par les gazoducs a permis d’alléger les charges des usagers d’environ 65 milliards de yuans. Une partie des frais liés au transport ferroviaire, ainsi que certaines redevances portuaires et aéroportuaires de l’aviation civile ont été réduits ou supprimés, allégeant les charges des entreprises de plus de 10 milliards de yuans.

**Cinquièmement, de nouveaux pôles de croissance de la consommation au profit du peuple ont été créés de manière continue.** Des mesures politiques ont été mises en œuvre afin d’accélérer le développement de la circulation en faveur de la consommation commerciale, de favoriser l’accroissement des services à domicile et l’amélioration de leur qualité, de dynamiser le potentiel de la consommation sur les plans culturel, touristique et sportif et en matière de sport de masse, et de développer l’initiative « Internet + Services sociaux ». Nous avons accru le soutien à la consommation nocturne. Une politique de consommation encourageant le remplacement des vieux véhicules, appareils électroménagers et produits électroniques a été adoptée. Les expériences modèles visant à introduire le cybercommerce dans les régions rurales ont été conduites en profondeur. Le nombre de points de l’expédition rapide s’est élevé à plus de 30 000 à la campagne, couvrant ainsi 96,6 % des bourgs et cantons. Le chiffre d’affaires annuel des ventes au détail des produits de consommation a dépassé 40 000 milliards de yuans, soit une croissance de 8 %. La vente au détail en ligne s’est chiffrée à 10 600 milliards de yuans, soit une augmentation de 16,5 % — la vente en ligne de biens matériels a affiché en 2019 une croissance de 19,5 %, représentant 20,7 % du montant total des ventes au détail des produits de consommation. La Journée des marques chinoises 2019 a été organisée avec succès.

**Encadré I : Mesures politiques en faveur de la consommation**

|  |  |
| --- | --- |
| **Créer des plateformes ayant des effets synergiques** | * Un système de réunion conjointe interministérielle a été introduit pour assurer l’amélioration des mécanismes de promotion de la consommation, afin de coordonner les efforts visant à accroître et mettre à niveau la consommation des ménages et d’envisager des politiques synergiques. |
| **Faire fonctionner au mieux les mécanismes de consommation** | * Des actions ont été menées en faveur de la mise à niveau et de la montée en gamme des produits de consommation essentiels, et les réseaux de récupération des véhicules, appareils électroménagers et produits électroniques usés ont été améliorés. |
| **Promouvoir la consommation en ligne et hors ligne** | * Une action en faveur du développement intégré de la consommation en ligne et hors ligne a été menée. Le système de prestation de services et les capacités de base en la matière ont été renforcés. Des zones clés de consommation ont été créées et leur rôle de locomotive renforcé. |
| **Exploiter le potentiel de la consommation de services** | * Un soutien plus important a été accordé à la consommation dans les domaines tels que les services aux personnes âgées, la garde des enfants en bas âge, les services domestiques et les sports. La qualité et le niveau de la consommation dans le domaine culturel, touristique et des loisirs se sont améliorés. Les services de restauration, de chalandage et de spectacle nocturnes ont été optimisés. |
| **Sécuriser les achats** | * Un système de crédit a été introduit dans les secteurs de la consommation, et les voies par lesquelles les consommateurs défendent leurs droits ont été rendues plus efficaces. Un soutien a été donné aux localités qui envisagent l’introduction d’un système de reprise et de remplacement sans condition des marchandises touristiques spécifiques. |

**Sixièmement, les investissements efficaces ont augmenté de manière rationnelle dans les domaines clés.** Les Règlements sur les investissements publics ont été publiés et mis en application, et le pourcentage de financement propre exigé pour tout projet dans les domaines clés a été abaissé de façon appropriée. Le mécanisme des réserves de grands projets a été parachevé, et les projets financés via l’émission d’obligations spéciales ont bien avancé. Le partenariat public-privé (PPP) a fonctionné de façon ordonnée. Davantage de capitaux privés ont été encouragés à participer aux projets destinés à remédier aux faiblesses des secteurs prioritaires. Sur 172 mégaprojets hydrauliques, 144 ont été mis en chantier. Le Programme d’édification d’un État puissant dans le domaine du transport a été promulgué et appliqué. La construction de 23 plaques tournantes logistiques nationales a bien progressé. Les travaux préliminaires de la construction de la ligne ferroviaire Sichuan-Tibet se sont bien déroulés. L’aéroport international Daxing de Beijing a été mis en service. Les mégaprojets hydroélectriques de Wudongde et de Baihetan ont avancé à un rythme accéléré. À la fin de 2019, la longueur totale des chemins de fer a dépassé 139 000 km, dont 35 000 km de lignes à grande vitesse ; le nombre total des aéroports d’aviation civile s’est élevé à 235 ; 34 000 km de nouvelles lignes de transport électrique 220 KV et supérieur ont été construites, et les gazoducs et oléoducs ont été allongés de 4 000 km. Les investissements en biens immobilisés (à l’exception des investissements des ménages ruraux) ont augmenté de 5,4 % durant l’exercice 2019, parmi lesquels les investissements privés ont connu une progression de 4,7 %. Les investissements ont été mieux structurés, augmentant de 17,3 % dans l’industrie de haute technologie et de 13,2 % dans les secteurs sociaux.

**III) Des efforts énergiques ont été déployés dans les domaines prioritaires, en vue de remédier à leurs faiblesses et de résoudre leurs difficultés, et des succès notables ont été obtenus dans les trois grandes batailles** : l’élimination ciblée de la pauvreté a donné des fruits évidents ; la qualité de l’environnement s’est globalement améliorée ; et les risques financiers ont été contrecarrés de manière efficace.

**Premièrement, la bataille décisive pour éradiquer la pauvreté a enregistré des progrès notables.** Elle a mis l’accent sur l’impératif d’aider les personnes démunies à sortir de la pauvreté par le développement des activités industrielles, la promotion de l’emploi et la consommation. Nous avons concentré nos efforts sur les difficultés les plus criantes qui se posent dans les « trois régions et trois départements[[4]](#footnote-4) » de pauvreté profonde, en faisant tout le nécessaire pour assurer à leurs habitants les deux besoins de base que sont la nourriture et l’habillement et les trois garanties que sont l’enseignement obligatoire, les soins médicaux et un logement décent. Nous avons soutenu la rénovation des maisons vétustes au profit des 7,33 millions de ménages ruraux inscrits sur le registre spécial des démunis et aménagé dans des régions aux conditions favorables 35 000 zones de relogement des personnes déplacées des régions pauvres, en leur offrant 2,6 millions de logements, permettant de reloger 9,47 millions de personnes répertoriées dans un programme de réinstallation, réalisant avec un an d’avance les objectifs prévus par le XIIIe Plan quinquennal. Nous avons intensifié le soutien à l’emploi et à l’activité économique afin d’éradiquer la pauvreté. Les aides ciblées et d’autres actions contre la pauvreté ont bien avancé. En 2019, 11,09 millions de ruraux supplémentaires sont sortis de la pauvreté, 344 districts n’ont plus été étiquetés comme pauvres, et le taux de pauvreté est tombé à 0,6 %, ce qui a fait que, fin 2019, 97 % de la population vivant sous le seuil de pauvreté national est sortie de la pauvreté, que 94 % des districts ont cessé d’être étiquetés comme pauvres, et que le problème de pauvreté générale d’ordre régional a quasiment disparu.

**Deuxièmement, la protection de l’environnement et la lutte contre la pollution ont substantiellement progressé.** La campagne « ciel bleu, eaux limpides, terre propre » s’est bien déroulée ; dans les villes d’échelon administratif égal ou supérieur au niveau préfectoral où les normes nationales sur la qualité de l’air n’ont pas été respectées, la densité des particules fines PM2,5 a diminué de 2,4 % ; le pourcentage des eaux de surface dont la qualité est égale ou supérieure au classement III s’est élevé à 74,9 % du total. La consommation d’énergies non fossiles a atteint 15,3 % du total des énergies consommées, accomplissant un an à l’avance l’objectif prévu dans le XIIIe Plan quinquennal. La deuxième tournée d’inspection régulière sur l’environnement organisée par les autorités centrales a démarré. Le système du « responsable de rivière » et du « responsable de lac » a fonctionné comme il se doit. L’aménagement de l’environnement des zones de ressources d’eau potable au niveau des districts s’est achevé, et dans les villes de l’échelon préfectoral et au-dessus les plans d’eau très pollués ont disparu à hauteur de 87 %. Des mesures fermes ont été prises pour interdire l’entrée en Chine de déchets étrangers, et le volume de déchets solides importés a diminué de 40,4 %. Des expériences pilotes de « villes sans déchets » ont été lancées. La mise en place du régime de permis d’émission de polluants a été accélérée. Le Catalogue-guide des industries vertes (version 2019) a été publié. L’action visant à contrôler à la fois l’intensité et le volume global de la consommation d’énergie, l’action nationale en faveur des économies d’eau et celle incitant la population à adopter un mode de vie écologique ont été menées. La consommation d’énergie par unité de PIB a diminué de 2,6 %, et la consommation d’eau par unité de 10 000 yuans du PIB, de 6,1 %. Le système de protection des forêts naturelles a été amélioré ; la reconversion en forêts ou en prairies des terres abusivement défrichées a bien progressé ; des méthodes combinées ont été adoptées pour lutter contre la désertification et l’extension des déserts de pierres. Les expériences pilotes de compensation écologique générale ont démarré. Les émissions de CO2 par unité de PIB ont baissé de 4,1 %.

**Troisièmement, la prévention et le contrôle des risques majeurs dans la finance et dans d’autres secteurs se sont révélés efficaces.** Les risques liés aux dettes cachées des gouvernements locaux et à l’endettement des entreprises ont été traités méthodiquement, et la tendance à la hausse rapide du ratio dette publique/PIB a été contenue. Le développement désordonné des banques fantômes a été contrôlé de manière efficace ; le travail visant à « désamorcer des bombes » a obtenu de premiers résultats satisfaisants dans les petites et moyennes banques et d’autres établissements financiers présentant un risque élevé. Les risques susceptibles de toucher un grand nombre de parties, tels que ceux qui existent dans la cyberfinance, ont été bien gérés. Le marché financier a fonctionné de manière normale et ordonnée. Le marché des devises et le taux de change du yuan (RMB) sont demeurés globalement stables. Le système de contrôle financier a été perfectionné.

**IV) La stratégie du développement grâce à l’innovation a été conduite en profondeur, et notre capacité d’innovation scientifique et technologique s’est améliorée.** La réforme du système scientifique et technologique s’est continuellement approfondie ; la recherche fondamentale et la recherche fondamentale appliquée ont reçu un soutien énergique ; l’investissement en R-D à l’échelle nationale a atteint 2,19 % du PIB, et la contribution du progrès scientifique et technologique au développement économique s’est élevée à 59,5 %.

**Tableau 3 : Taux de contribution technoscientifique à l’économie (2015-2019)**



Source : Ministère des Sciences et Technologies

**Premièrement, l’innovation autonome s’est accélérée.** D’importants résultats scientifiques et technologiques ont déjà été obtenus : la sonde lunaire Chang’e-4 a réussi à atterrir sur la face cachée de la Lune ; le déploiement de la constellation centrale du système de navigation Beidou-3 (BDS-3) s’est achevé ; la mise en service commerciale de la 5G chinoise s’est accélérée ; la fusée transporteuse Longue Marche-5 Y3 a été lancée avec succès ; le premier porte-avions baptisé Shandong, de conception et de construction chinoise, a été mis en service. Les grands projets technoscientifiques spéciaux de l’État et les projets prioritaires relevant du plan « Innovation à l’horizon de 2030 » ont avancé de manière substantielle. Des infrastructures scientifiques importantes au niveau national, dont la source de photons à haute énergie, ont été mises en chantier. La réforme expérimentale en faveur de l’innovation générale s’est poursuivie de manière assurée, et un total de 169 mesures pionnières de réforme en faveur de l’innovation générale ont été pratiquement menées à leur terme. La construction des deux centres d’innovation technoscientifique de Beijing et de Shanghai a bien avancé, et la construction du centre d’innovation scientifique et technologique international de la Grande Baie Guangdong-Hong Kong-Macao a bien commencé. La construction des centres nationaux de recherche scientifique pluridisciplinaire s’est accélérée à Huairou (Beijing), à Zhangjiang (Shanghai) et à Hefei (Anhui), et celui situé à la Grande Baie est en planification et devra être lancé sans tarder.

**Deuxièmement, la mise au point des nouveaux moteurs de développement s’est accélérée.** La construction des zones pilotes nationales de développement innovant de l’économie numérique a démarré. Les mégaprojets d’informatisation ont avancé de façon coordonnée, et un lot de grands projets d’informatisation des affaires administratives dans le cadre du XIIIe Plan quinquennal a été lancé. Le programme de création de conglomérats des industries émergentes stratégiques a été conduit en profondeur.

**Troisièmement, le dynamisme pour la création d’entreprises, l’innovation et l’invention s’est fait sentir davantage.** Les expériences pilotes de réforme sur l’utilisation des dépenses forfaitaires affectées aux projets de recherche scientifique et sur l’ouverture de « passages verts » en la matière ont été menées. La « Semaine de l’entrepreneuriat et de l’innovation de masse » de 2019 a été couronnée de succès. Fin 2019, le pays comptait plus de 225 000 entreprises de hautes technologies et plus de 151 000 PME technologiques, en hausse d’environ 24 % et 15 % respectivement. La Chine s’est hissée au 14e rang dans l’indice mondial de l’innovation 2019 ; plus de 10 000 nouvelles entreprises ont été créées par jour en moyenne.

**V) Le développement interrégional, urbain et rural est devenu plus équilibré grâce aux stratégies majeures en la matière, accompagnées des mesures d’application pertinentes et précises.** Nous avons travaillé en sorte que nos grandes stratégies en faveur du renouveau rural et du développement régional soient dûment suivies et donnent des résultats substantiels, et nous nous sommes employés à améliorer la qualité de la nouvelle urbanisation et à diminuer sensiblement les inégalités entre les diverses régions, de même qu’entre les villes et les campagnes.

**Premièrement, l’exécution de la stratégie de redressement rural s’est déroulée à un rythme accéléré.** Les grands projets, plans et actions inscrits dans le Programme stratégique pour le redressement des campagnes ont démarré. Le tourisme rural, l’agriculture de loisirs et d’autres nouvelles formes d’activités poussent comme des champignons. L’action visant à réduire l’utilisation quantitative des pesticides et des engrais chimiques et à accroître leur efficacité a été menée en profondeur. La valorisation de la paille et la transformation en ressources des excréments animaux ont bien progressé. L’état des routes et des installations d’approvisionnement en eau et en électricité dans les campagnes s’est nettement amélioré, la bataille décisive contre la pollution agricole et dans les zones rurales a été menée sur tout le territoire, et l’aménagement de l’habitat rural s’est accéléré. L’édification culturelle dans les zones rurales et la gouvernance rurale se sont approfondies.

**Deuxièmement, la qualité de la nouvelle urbanisation s’est améliorée régulièrement.** Des mesures politiques sur l’établissement et l’amélioration du système institutionnel et des mécanismes en faveur du développement intégré des villes et des campagnes ont été rendues publiques et appliquées. L’installation en ville plus de 10 millions de migrants d’origine rurale et 100 millions de personnes possédant un *hukou* d’une autre localité a progressé de manière significative. En Chine, les résidents permanents des villes représentent 60,60 % de la population totale, et les titulaires du *hukou* urbain, 44,38 %. Les grands centres urbains et les conurbations ont élevé progressivement leurs capacités de concentrer les populations. La construction de mégapoles a progressé méthodiquement ; la politique consistant à élever les bourgs gigantesques au rang municipal a franchi un pas significatif ; la construction de bourgs de style original a été mieux ordonnée.

**Tableau 4 : Pourcentage des résidents permanents des villes et des titulaires du *hukou* urbain (2015-2019)** 

Sources : Bureau national des Statistiques, Commission nationale du Développement et de la Réforme, etc.

**Troisièmement, des nouveaux mécanismes de développement coordonné interrégional ont été mis en place rapidement.** Les politiques de soutien en faveur de la mise en valeur de l’Ouest, du redressement du Nord-Est, du décollage du Centre et du rôle de locomotive de l’Est en matière de développement ont été parachevées. Le développement coordonné de la zone Beijing-Tianjin-Hebei a avancé de manière ferme et méthodique, et la construction de la zone nouvelle de Xiong’an a démarré. L’aménagement des écosystèmes et de l’environnement et la dépollution de la ceinture économique du fleuve Changjiang ont obtenu des résultats notables. Les politiques et le plan de construction de la région de la Grande Baie Guangdong-Hong Kong-Macao ont été parachevés. Le Programme-cadre pour le développement intégral du delta du Changjiang a été promulgué et appliqué, et la construction de zones modèles de développement intégral, vert et écologique a démarré. Un programme-cadre en faveur de la protection écologique et du développement de qualité du bassin du fleuve Huanghe est en cours de rédaction. Le redressement des anciennes bases révolutionnaires, des régions multiethniques, des régions frontalières et des régions défavorisées s’est accéléré, et les aides jumelées qui s’y appliquent ont été accrues. Les chantiers des zones modèles de développement de l’économie maritime ont démarré.

**Encadré II :** **Mise en œuvre des grandes stratégies de développement régional**

|  |  |
| --- | --- |
| **Mise en valeur de l’Ouest** | * Promulguer la Directive sur une nouvelle configuration de la mise en valeur de l’Ouest dans la nouvelle ère. Promouvoir l’ouverture des régions frontalières et renforcer la construction des zones pilotes prioritaires de développement et d’ouverture dans les régions frontalières. |
| **Redressement du Nord-Est** | * Soutenir le Nord-Est à optimiser l’environnement des affaires, poursuivre la réforme des entreprises publiques, stimuler l’essor de l’économie privée et intensifier la coopération jumelée avec l’Est. |
| **Décollage du Centre** | * Envisager l’élaboration d’une directive sur le développement du Centre de haute qualité dans la nouvelle ère. |
| **Promotion du rôle de locomotive de l’Est** | * Encourager et orienter les entreprises de l’Est à délocaliser en priorité leurs activités dans le Centre, l’Ouest et le Nord-Est. |
| **Développement coordonné de la zone Beijing-Tianjin-Hebei** | * Assurer la planification et la construction de la zone nouvelle de Xiong’an et du centre-ville secondaire de Beijing selon des normes élevées et celles de haute qualité, ainsi que le délestage méthodique de Beijing de ses fonctions sans rapport avec son statut de capitale ; réaliser en premier lieu des percées dans les domaines écologique, industriel et du transport ; mettre rapidement en place des mécanismes de développement coordonné interrégional, et faire progresser la construction commune et le partage des services publics. |
| **Développement de la ceinture économique du fleuve Changjiang** | * Les projets « 4+1 » visant à traiter les eaux usées et les ordures ménagères urbaines, la pollution chimique, la pollution causée par les navires, la pollution diffuse d’origine agricole et la pollution des résidus miniers entreposés ont conduit à des résultats substantiels. Une approche de liste négative a été adoptée dans la gestion du développement de la ceinture économique du Changjiang. Un système de transport intermodal a pris forme. |
| **Construction de la région de la Grande Baie Guangdong-Hong Kong-Macao** | * Promulguer et appliquer l’Avis sur la construction de Shenzhen en zone modèle du socialisme à la chinoise ainsi que le programme spécial et les mesures politiques concernant la Grande Baie. Construire progressivement un réseau constitué par « deux corridors » (Guangzhou-Shenzhen-Hong Kong, Guangzhou-Zhuhai-Macao) et « deux points » (Hetao, Hengqin). |
| **Développement intégré du delta du Changjiang** | * Élaborer et appliquer le Programme-cadre pour le développement intégré du delta du Changjiang. Promulguer et appliquer le Plan global de création de zones modèles de développement intégral, vert et écologique du delta du Changjiang, ainsi que le Plan global de création d’un nouveau parc (à Lingang) de la zone pilote de libre-échange de Chine (Shanghai). |
| **Protection écologique et développement de qualité du bassin du Huanghe** | * La protection écologique et le développement de qualité du bassin du Huanghe ont été inscrits dans les grandes stratégies nationales ; un programme-cadre en la matière devra voir le jour au plus vite. |

**VI) La réforme en faveur de la marchéisation a été lancée sur toute la ligne, le dynamisme des acteurs du marché a été stimulé.** Nous avons veillé à maintenir, tout en l’améliorant, le régime économique socialiste fondamental, et procédé à des réformes générales dans des secteurs importants et des maillons clés.

**Premièrement, l’environnement des affaires a fait l’objet d’une optimisation continue.** La réforme visant à promouvoir la décentralisation et la simplification des procédures administratives, à concilier le contrôle et le laissez-faire et à améliorer les services publics a été conduite en profondeur. Les Règlements sur l’amélioration de l’environnement des affaires ont été promulgués, et un système d’évaluation de l’environnement des affaires en Chine a été introduit et s’est mis à fonctionner officiellement dans 41 villes. La Liste négative pour l’accès au marché (version 2019) a été publiée, avec un nombre réduit à 131 objets. Les procédures de ratification ont été rigoureusement réglementées, et davantage d’approbations d’investissements se sont effectuées sur « un seul réseau universel ». La simplification des formalités administratives appliquées aux projets de construction a progressé. La méthode de contrôle sur échantillon, basé sur le tirage au sort de l’entreprise et du contrôleur, et sur la publication immédiate des résultats de l’examen et du traitement, adoptée en collaboration par plusieurs départements, a été diffusée sur une plus large échelle ; l’établissement d’une liste « Internet + contrôle » s’est accéléré ; la plateforme nationale de partage des informations sur la crédibilité n’a cessé de perfectionner ses fonctions et services ; et de nouveaux mécanismes de contrôle sur la base du crédit sont en cours de constitution rapide. La plateforme intégrée nationale de services administratifs en ligne s’est mise à fonctionner à titre expérimental ; le réseau de services des bases de données sur la crédibilité financière couvre désormais tout le territoire.

**Deuxièmement, les réformes en faveur de la propriété mixte, de la protection des droits de propriété et de la motivation entrepreneuriale ont été menées parallèlement.** Le 4e paquet d’expériences pilotes de la réforme en faveur de la propriété mixte impliquant au total 160 entreprises a démarré. La protection des droits de propriété et de la DPI a été renforcée ; des percées importantes ont été réalisées dans la vérification et la correction des erreurs judiciaires sur la propriété ; une action *ad hoc* pour régler les litiges de droits de propriété dans lesquels étaient impliqués certains pouvoirs publics a été lancée. Les mesures politiques visant à favoriser la réforme et le développement des entreprises privées et à promouvoir le développement sain des PME ont été édictées. Les mécanismes de participation des entrepreneurs à l’élaboration des politiques entrepreneuriales ont été perfectionnés.

**Encadré III :** **Avancées importantes de la réforme des capitaux publics et des entreprises publiques**

|  |  |
| --- | --- |
| **Réforme en matière de propriété mixte** | * Plus de 1 000 entreprises publiques centrales supplémentaires ont introduit le système de propriété mixte. Fin 2019, plus de 70 % d’entreprises publiques centrales et de 50 % d’entreprises publiques locales ont adopté le système de propriété mixte. |
| **Parachèvement rapide du système d’entreprise moderne propre à la Chine** | * Création d’un Conseil d’administration dont les membres externes sont majoritaires dans 83 entreprises centrales, création d’un Conseil d’administration dans 90 % des entreprises locales de catégorie A et dans 76 % des entreprises de catégorie B et C affiliées aux entreprises centrales. |
| **Passage de la gestion des entreprises à la gestion des capitaux** | * Élaboration d’un avis sur l’accélération de la transformation de la fonction de supervision des biens publics dans le sens de la gestion des capitaux. Publication de la Liste des pouvoirs délégués et décentralisés (version 2019). Remaniement ou création de 91 sociétés d’investissement et d’opération des capitaux publics . |
| **Résolution des problèmes passés** | * Les tâches ont été accomplies à hauteur de plus de 95 % dans les domaines suivants : la séparation et le transfert des activités d’auto-approvisionnement en eau, en électricité et en chauffage (ou en gaz) et d’autogestion immobilière des quartiers d’habitation réservés à leur personnel ; la réforme des établissements d’enseignement et de services médicaux ; le transfert des installations d’utilité publique et des fonctions administratives des quartiers d’habitation urbains. |
| **Réductions à finalité efficace** | * Réduction de 14 000 personnes morales dans les entreprises publiques centrales, soit 26,9 % du total ; réduction des hiérarchies de l’administration au nombre égal ou inférieur à 5. |

**Troisièmement, la réforme consistant à soumettre l’allocation des facteurs de production aux règles du marché a été rapidement mise en application.** Un avis sur la réforme des mécanismes visant à promouvoir la mobilité sociale de la main-d’œuvre et des ressources humaines a été élaboré. La Loi sur les valeurs mobilières a été révisée ; la plateforme dédiée à la science et à l’innovation technologique a été inaugurée, accompagnée d’un nouveau système d’introduction en Bourse basé sur l’enregistrement des documents de base ; le mécanisme d’affichage du taux d’intérêt préférentiel (LPR) a été amélioré. Nous avons accordé davantage d’autonomie en matière de recherche scientifique aux établissements d’enseignement supérieur et instituts de recherche, en octroyant à titre d’essai aux chercheurs le droit de propriété de leurs résultats ou leur usufruit pour une durée indéterminée, et mis en place un système de services en matière de transferts techniques. La Loi sur la gestion des terres et la Loi sur l’immobilier urbain ont été amendées ; le marché secondaire des terrains à bâtir a mieux fonctionné, s’agissant de la cession du droit d’utilisation, de la mise à location et en garantie ; les systèmes de cession sous multiples formes des terrains à usage industriel et de leur offre sur le marché ont été parachevés.

**Quatrièmement, la réforme s’est approfondie dans les secteurs clés.** Une société nationale China National Petroleum and Natural Gas Pipe Network Group Co., Ltd. a été créée. L’accès à la prospection et à l’extraction du pétrole et du gaz naturel en amont est désormais ouvert à toutes les entreprises. Nous avons publié le plan de réforme relatif à l’encadrement des pouvoirs budgétaires communs de l’autorité centrale et des instances locales et relatif à la délimitation de leurs responsabilités respectives en matière de dépenses applicables à l’éducation, aux sciences et technologies et aux transports. Davantage de transactions électriques ont été réalisées selon les règles du marché, et la réforme portant sur l’augmentation du nombre de services de distribution de l’électricité et les expériences pilotes en faveur du marché *spot* de l’électricité ont bien avancé. La réforme des mécanismes de formation des prix de l’électricité des centrales au charbon raccordées aux réseaux a été conduite en profondeur, tandis que la réforme des prix de l’électricité éolienne et photovoltaïque raccordée aux réseaux, la réforme générale du prix de l’eau à usage agricole et la réforme des tarifs des transports ont été menées méthodiquement. La Société nationale du chemin de fer de Chine (China Nationale Railway Group Co., Ltd.) et la Société de la poste de Chine (China Post Group Co., Ltd.) ont été établies après reconversion. La réforme visant à détacher les associations professionnelles et les chambres de commerce des organismes administratifs a été menée sur toute la ligne.

**Encadré IV : Résultats importants de la réforme du système d’investissement et de financement**

|  |  |
| --- | --- |
| **Gestion des capitaux propres des projets** | * Abaisser de manière appropriée le pourcentage des fonds propres exigés en projets d’infrastructures ; ouvrir de nouveaux canaux de l’obtention de financement propre ; assurer l’efficacité des investissements et renforcer parallèlement la capacité à se prémunir contre les risques. |
| **Législation en matière de gestion des investissements** | * Promulguer les Règlements sur les investissements publics. |
| **Réforme du système d’approbation des investissements** | * Entamer la vérification sur la légitimité de la ratification des investissements ; revoir et réglementer toutes les formalités administratives de l’enregistrement de l’autorisation appliquées aux projets d’investissement en biens immobilisés. Réglementer les formalités de gestion de ratification des investissements qui s’appliquent aux plateformes nationales de contrôle d’autorisation des projets d’investissement. |

**VII) L’ouverture de haut niveau s’est poursuivie, et une nouvelle configuration de l’économie ouverte s’est construite à un rythme accéléré.** Notre ouverture sur l’extérieur s’est étendue sur une échelle plus grande et vers des domaines plus amples et a gagné des terrains plus profonds. De nouveaux atouts en matière de coopération et de concurrence économiques internationales se sont formés rapidement.

**Premièrement, la mise en œuvre commune de l’initiative « Ceinture et Route » a obtenu des résultats substantiels.** Le deuxième Forum « Ceinture et Route » pour la coopération internationale a été organisé avec succès. Nous avons signé au total 200 documents de coopération avec 138 pays et 30 organisations internationales dans le cadre de l’initiative « Ceinture et Route ». La construction du corridor économique sino-pakistanais s’est bien déroulée. Les projets importants, dont le TGV Jakarta-Bandung, les lignes ferroviaires Chine-Laos et le port de Gwadar ont tous bien avancé ; la conduite est du gazoduc Chine-Russie est entrée en service. Un mécanisme de coopération en marchés tiers entre la Chine et 14 autres pays, dont la France, l’Angleterre et le Japon, a été établi. L’Alliance internationale du développement vert de « Ceinture et Route » s’est mise à travailler. Les projets « la route de la Soie numérique » et « le cybercommerce de la route de la Soie » se sont bien déroulés. Le train de fret Chine-Europe a fait au total plus de 20 000 voyages pleins à 94 % en moyenne, desservant 57 villes réparties dans 18 pays européens. Le programme de construction d’un nouveau système de communications terrestre-maritime dans l’Ouest a été promulgué et mis en application.

**Deuxièmement, le commerce extérieur a été maintenu à un niveau stable avec une meilleure performance.** Des directives sur la promotion du développement de qualité du commerce ont été mises à exécution. La deuxième édition de l’Exposition internationale d’importation de la Chine a été couronnée de succès. Les négociations sur l’accord du Partenariat économique régional global (RCEP) ont réalisé des avancées importantes. L’import-export de la Chine avec l’Union européenne et l’ASEAN ainsi qu’avec les pays participants à l’initiative « Ceinture et Route » a maintenu un rythme de croissance relativement rapide. L’exportation de produits à haute valeur ajoutée tels que les circuits intégrés, et de services à forte intensité intellectuelle a enregistré une croissance rapide. Un nouveau lot de 24 zones pilotes de cybercommerce transfrontalier ont été créées ; les expériences pilotes en matière d’achats de produits à exporter sur les marchés homologués ainsi que celles en faveur du développement innovant du commerce des services ont enregistré de solides progrès ; les zones franches complexes placées sous contrôle douanier spécial se sont développées avec une meilleure performance.

**Troisièmement, l’utilisation des capitaux étrangers a été optimisée.** La Loi sur les investissements étrangers accompagnée de ses règles d’application a été promulguée. Plus de secteurs d’activité ont été ouverts aux investisseurs étrangers, davantage d’investissements étrangers ont été orientés vers l’industrie manufacturière et les services aux entreprises, un soutien énergique a été donné au relogement des entreprises à capitaux étrangers délocalisées dans le Centre et l’Ouest. Le nombre de secteurs ou d’activités a été réduit à 40 sur la liste négative d’accès des investissements étrangers au niveau national et à 37 sur celle appliquée aux zones de libre-échange. Nous avons assoupli les restrictions sur les opérations et sur le taux de détention d’actions appliquées aux institutions financières étrangères en Chine, et élargi l’ouverture du marché financier dans les deux sens. Nous avons promu l’innovation et la mise à niveau des zones de développement économique et technique de niveau national. Le système de gestion aux moyens de dépôt et d’enregistrement des dettes extérieures des entreprises chinoises a été parachevé, et la prévention contre les risques des dettes extérieures a été renforcée dans les secteurs prioritaires. Les investissements étrangers directs réellement utilisés sur l’année 2019 se sont établis à 138,1 milliards de dollars américains.

**Quatrièmement, la construction de zones pilotes de libre-échange a donné des résultats positifs.** La zone pilote de libre-échange de Shanghai s’est vue adjoindre un nouveau parc à Lingang, et six nouvelles zones pilotes de libre-échange ont été créées dans le Shandong et d’autres provinces, de sorte que toutes les provinces côtières sont dotées de zones de libre-échange, et les régions frontières ont pour la première fois fait un pas dans cette direction. Un paquet de 49 nouveaux fruits de l’innovation institutionnelle sur la zone pilote de libre-échange ont été reproduits et diffusés à l’échelle nationale, portant le chiffre total à 223. La construction du port de libre-échange de Hainan s’est accélérée.

**Cinquièmement, les investissements chinois à l’étranger ont connu un développement régulier.** Le Guide de gestion conforme aux règles locales des entreprises chinoises en activité à l’étranger a été appliqué. L’exportation de nos équipements, techniques, normes et services a bien avancé. Nos investissements directs non financiers à l’étranger en 2019 ont atteint un chiffre de 110,6 milliards de dollars US. Les moyens de financement transfrontalier en yuan ont été diversifiés, et l’internationalisation du yuan a progressé méthodiquement.

**VIII) Le bien-être de la population a été garanti et amélioré, les masses populaires ont éprouvé un plus grand sentiment de satisfaction, de bonheur et de sécurité.** En insistant sur un développement centré sur le peuple, nous avons garanti les moyens de subsistance des masses populaires, surtout des masses en difficulté, et veillé à ce que toutes les mesures qui bénéficient à la population soient dûment matérialisées.

**Premièrement, les efforts destinés à stabiliser la situation de l’emploi et à augmenter les revenus des habitants ont été intensifiés.** Nous avons poursuivi fermement la politique de priorité à l’emploi et promulgué l’avis sur le renforcement de la stabilisation de l’emploi. Nous avons accru l’assistance aux catégories prioritaires et aux personnes éprouvant des difficultés à trouver un emploi. Les services publics à l’emploi ont été améliorés sur tous les plans, et l’espace de l’emploi mobile s’est beaucoup élargi. Sur toute l’année, le fonds de l’assurance chômage a reversé 55,2 milliards de yuans aux 1,15 million d’entreprises en vue de stabiliser l’emploi, profitant à 72,9 millions de travailleurs ; 2 milliards de yuans ont été versés aux 1,26 million d’employés cotisant à l’assurance chômage à titre de subvention à l’augmentation des aptitudes professionnelles. Une somme de plus de 100 milliards de yuans a été tirée de l’excédent du fonds de l’assurance chômage pour financer l’action d’augmentation des aptitudes professionnelles. L’objectif consistant à subventionner 15 millions de personnes dans le cadre de la formation professionnelle a été dépassé. Le système de formation professionnelle permanente a été conduit en profondeur, et davantage de centres de formation publics pour l’apprentissage pratique ont été construits. De multiples mesures ont été prises pour accroître les revenus des habitants : nous avons cherché à accroître les rémunérations des travailleurs, surtout des travailleurs en première ligne. Le revenu disponible moyen par habitant a dépassé 30 000 yuans.

**Deuxièmement, le système de protection sociale a continué à s’améliorer.** L’assurance vieillesse de base couvre désormais 968 millions de personnes ; le fonds central de péréquation de l’assurance vieillesse de base pour les employés des entreprises a augmenté de 3 % à 3,5 % ; la pension de vieillesse de base des retraités a constamment été majorée. Le versement d’une partie du capital public à la caisse de sécurité sociale a été effectué sur toute la ligne. Les systèmes de l’assurance maladie et de l’assurance contre les maladies graves pour les citadins et les ruraux ont été améliorés, et la garantie des soins médicaux dans le cadre de la lutte contre la pauvreté ainsi que le réajustement du catalogue des médicaments couverts par l’assurance maladie ont bien avancé. L’assurance contre les accidents du travail a versé les prestations aux 1,94 million d’assurés ou aux personnes à leur charge. 4,612 millions de chômeurs ont touché des prestations d’assurance chômage à durée variable, dont le montant moyen est de 1 393 yuans par tête et par mois, et le niveau de protection s’est amélioré régulièrement. L’unification des régimes du minimum vital garanti pour les citadins et pour les ruraux a bien progressé, dont le mécanisme de réajustement dynamique des critères a mieux fonctionné, et un système d’assistance et de prise en charge a été appliqué à toutes les personnes les plus démunies. Dans le cadre de la poursuite de la rénovation des quartiers vétustes urbains, un nouveau lot de 3,16 millions de logements a été mis en chantier ; le marché de la location immobilière s’est développé rapidement dans les villes de moyenne et grande taille.

**Troisièmement, les efforts visant à combler les lacunes, à renforcer les maillons faibles et à améliorer la qualité des services publics ont été intensifiés.** Les dépenses publiques consacrées à l’éducation ont de manière consécutive représenté plus de 4 % du PIB ; sur cette somme, l’aide accordée aux régions en difficulté et pour remédier aux maillons faibles s’est accrue ; le taux de rétention des élèves jusqu’à la fin de l’enseignement obligatoire a atteint 94,8 % ; le taux brut d’accès au deuxième cycle du secondaire s’est établi à 89,5 % ; le taux brut d’accès à l’enseignement supérieur a dépassé 50 % ; l’objectif de l’admission d’un million d’étudiants supplémentaires dans les établissements d’enseignement supérieur professionnel a été réalisé ; des expériences pilotes en faveur de l’intégration production-enseignement ont été menées par catégorie et par niveau. L’action « Chine Santé » a démarré ; la construction à titre d’essai de centres médicaux régionaux a bien avancé ; les expériences pilotes concernant l’achat centralisé des médicaments et leur utilisation se sont bien déroulées. Les avis pour promouvoir la transmission, l’innovation et le développement de la médecine et de la pharmacologie traditionnelles chinoises ont été rendus publics. Les politiques en faveur des services aux personnes âgées sont devenues plus efficaces. La protection des droits et intérêts légitimes des femmes et des enfants a été renforcée ; la création et la gestion des garderies ont été mieux réglementées ; les services de garde pour les enfants de moins de trois ans se sont développés. Le contrôle sur certains secteurs prioritaires tels que les aliments et les médicaments a été intensifié. Le niveau d’homogénéisation des services publics culturels de base s’est continuellement élevé. La construction de parcs culturels nationaux ayant pour thème la Grande Muraille, le Grand Canal impérial et la Longue Marche s’est poursuivie de façon coordonnée. Un soutien plus énergique a été donné à la construction d’installations telles que les centres d’activités sportives populaires, et la construction des palais et stades pour les jeux Olympiques d’hiver a bien avancé. Le Programme national à long et moyen terme pour faire face au vieillissement de la population a été promulgué et appliqué. À la fin de l’année 2019, la Chine comptait 1,40005 milliard d’habitants, et le taux d’accroissement naturel s’est situé à 3,34 ‰.

**Encadré V : Élever la capacité et le niveau des services publics du secteur social**

|  |  |
| --- | --- |
| **Éducation publique** | * Le mécanisme de garantie du crédit destiné à l’éducation obligatoire dans les villes et les campagnes a été consolidé. Le projet de modernisation de l’éducation a été conduit en profondeur. De grands efforts ont été déployés pour remédier aux maillons faibles de l’éducation obligatoire et accroître ses capacités, et le programme d’amélioration alimentaire en faveur des élèves ruraux dans l’enseignement obligatoire a élargi sa couverture. Du travail solide a été fait pour exploiter davantage de ressources éducationnelles préscolaires d’intérêt général de qualité. |
| **Soins médicaux et santé publique** | * Le projet de protection de la santé de tous a bien avancé. La construction à titre d’essai de centres médicaux régionaux a démarré. Une aide plus grande a été accordée à la médecine et à la pharmacologie traditionnelles chinoises en faveur de leur transmission et innovation. En se focalisant sur l’achat centralisé et l’utilisation des médicaments, la réforme visant à coordonner les soins médicaux, l’assurance maladie et les services pharmaceutiques a été conduite en profondeur. |
| **Services sociaux** | * Le projet d’assistance aux plus démunis par les services sociaux a été exécuté ; des avis sur le renforcement de la protection des enfants privés réellement de tuteur (tutrice) ont été édictés ; l’offre de services et d’installations en matière d’assistance sociale aux enfants, de protection des mineurs et de services funéraires a été accrue. L’action spéciale en faveur des installations et des services d’intérêt général aux personnes âgées adoptant une approche de gestion conjointe municipalité-entreprise s’est poursuivie, et les services aux personnes âgées dans les communautés d’habitation ont connu un développement vigoureux. Une action spéciale a été lancée pour encourager les acteurs privés à ouvrir des établissements de garde des enfants d’intérêt général. |
| **Culture et sports** | * Les projets d’amélioration des services culturels et touristiques ont été lancés ; des études ont été menées sur l’introduction d’un nouveau mécanisme de participation des acteurs privés à la prestation de services culturels publics ; le niveau de la presse et de l’édition en langues des ethnies minoritaires s’est élevé. Le projet de généralisation des sports de masse a bien avancé ; davantage d’installations sportives ont été aménagées ; de plus en plus de stades ou palais de sport ont pratiqué l’entrée gratuite ou à tarif réduit. |
| **Assistance aux personnes handicapées** | * Le système de la compensation versée par les entreprises au non-emploi de personnes handicapées a été amélioré ; des efforts ont été faits pour promouvoir l’emploi des personnes handicapées ; la politique de subvention aux handicapés en difficulté pour leurs moyens de subsistance et celle aux handicapés graves pour leurs soins médicaux ont été appliquées ; la qualité de l’éducation spéciale s’est améliorée ; l’action pour une rééducation ciblée a été menée. |

D’après le développement économique et social en 2019, les principaux indicateurs tels que la croissance économique, l’emploi, les prix et la balance des paiements internationaux, ainsi que les indicateurs concernant, entre autres, le développement par l’innovation, les économies de ressources, la protection de l’environnement et la garantie du bien-être de la population ont été réalisés de manière satisfaisante. Par ailleurs, parmi les objectifs obligatoires fixés pour toute l’année, celui de la consommation d’énergie par unité de PIB a diminué de 2,6 % sur 2019, au lieu d’environ 3 % comme prévu, cet écart s’explique notamment par la croissance relativement rapide des secteurs tels que la sidérurgie, les matériaux de construction, les métaux non ferreux, l’industrie chimique et les services. Il faut souligner que la diminution cumulée de la consommation d’énergie de 2016 à 2019 a déjà atteint 87,1 % du niveau fixé par le XIIIe Plan quinquennal, ce qui est conforme à la progression de l’objectif prévu. Parmi les objectifs prévisionnels, la valeur ajoutée du secteur primaire, le montant total des ventes au détail des produits de consommation, les recettes du budget général et le revenu disponible moyen des citadins accusent un décalage entre les résultats réels et nos attentes. Concernant la valeur ajoutée du secteur primaire, elle a affiché une augmentation de 3,1 %, au lieu d’une hausse prévue de 3,5 %, ce qui est lié essentiellement au fait que la production de certains produits agricoles a diminué dans de fortes proportions, notamment celle de la viande de porc qui a baissé de 21,3 %. S’agissant du montant total des ventes au détail des produits de consommation, il a augmenté de 8,0 %, au lieu d’une croissance prévue d’environ 9,0 %. Cette situation s’explique surtout par le ralentissement de la consommation de certains produits traditionnels comme l’automobile et les appareils électroménagers et la lente émergence des nouveaux pôles de consommation. En ce qui concerne les recettes du budget général, elles n’ont augmenté que de 3,8 %, au lieu de la hausse prévue de 5,0 %. Cet écart s’explique essentiellement par le fait que la réduction d’impôts et de frais divers destinée à soutenir le développement de l’économie réelle a dépassé les prévisions. Quant à l’augmentation du revenu disponible moyen des citadins, l’objectif était de le faire progresser « au même rythme que la croissance économique ». Or, la croissance réelle du revenu disponible moyen des citadins n’a été que de 5,0 %, inférieure au niveau de la hausse du PIB établie à 6,1 %. Cette situation s’explique notamment par le ralentissement de la croissance des revenus nets provenant d’une activité économique ou d’un avoir des citadins, et par la hausse des prix plus importante que l’année précédente.

**Mesdames et Messieurs les députés,**

Cette année, la propagation surprise de l’épidémie de COVID-19 a fortement frappé le développement économique et social du pays. Au vu de sa vitesse de propagation, de son ampleur contagieuse et de la difficulté à la contenir, il s’agit de l’urgence de santé publique la plus sérieuse que la République populaire de Chine ait connue depuis sa fondation. Pour faire face à cette terrible épreuve, le secrétaire général Xi Jinping, attachant en tout temps la première importance à la vie et à la santé des masses populaires, a personnellement pris en charge le commandement et mis au point des dispositions ; sous sa direction, un groupe dirigeant central chargé de la lutte contre le COVID-19 a été créé sans tarder, une équipe d’orientation centrale a été envoyée dans la province du Hubei pour diriger les opérations sur place, et le mécanisme de coordination de prévention et contrôle de l’épidémie du Conseil des affaires d’État a joué pleinement son rôle. Sous la ferme direction du Comité central du Parti rassemblé autour du camarade Xi Jinping, les autorités locales et les diverses administrations ont rigoureusement mis en œuvre les décisions et dispositions prises par le Comité central et le Conseil des affaires d’État. Tout le peuple chinois a fait front, travaillé solidairement et pratiqué l’entraide. Conformément aux exigences générales, à savoir « raffermir la confiance, rester solidaires, adopter une démarche scientifique et prendre des mesures ciblées », tout le pays a très vite mené une guerre populaire et globale contre le COVID-19.

**Tout a été mis en œuvre pour contenir le COVID-19 et soigner les malades.** Le pays tout entier s’est mobilisé pour soutenir avec force le champ de bataille principal qui se trouvait dans la ville de Wuhan au Hubei, où plus de 40 000 professionnels de santé sont allés prêter main-forte. En un rien de temps, les hôpitaux de Huoshenshan et de Leishenshan ainsi que plusieurs hôpitaux temporaires ont été construits pour recevoir et traiter tous les malades contractant le virus. Cela a permis d’augmenter le taux d’admission et le taux de guérison, et de réduire le taux d’infection et le taux de mortalité. Des actions coordonnées et une mobilisation populaire contre la maladie ont été lancées. Les provinces (régions autonomes et municipalités relevant directement de l’autorité centrale) ont successivement activé le premier degré de la réponse aux urgences, envoyant des cadres dans les quartiers d’habitation pour mener à bien le travail de prévention et de contrôle de l’épidémie. Les diverses organisations sociales, les travailleurs sociaux professionnels et les bénévoles ont participé, de façon ordonnée et conformément à la loi, aux activités de prévention et en même temps aux services sociaux. Nous avons fait de grands efforts pour garantir l’approvisionnement en matériel médical et assurer l’offre des produits de première nécessité ainsi que la stabilité de leur prix : nous avons rapidement mis fin à la pénurie criante des biens nécessaires contre la maladie et sommes parvenus à satisfaire dans leur ensemble les besoins en matériel médical de protection (masques et autres), appareils de traitement et lits d’hôpital ; nous avons également fait de notre mieux pour assurer la fourniture de produits alimentaires tels que les céréales, l’huile de cuisson, la viande, les volailles, les œufs, les légumes, le lait, et veillé à maintenir leur prix à un niveau stable. Nous avons renforcé la recherche scientifique et technique dans le domaine de la prévention et du contrôle de l’épidémie ; développé, en un court laps de temps, des kits de test de dépistage rapide, avant de les utiliser à grande échelle ; associé la médecine traditionnelle chinoise et la médecine occidentale ; insisté sur le principe dit « regroupement des patients, des experts, des ressources et des services de soins » ; et fait tout le nécessaire pour sauver efficacement la vie des malades. Pour faire face à la propagation du COVID-19 en dehors de notre territoire, nous avons décidé de renforcer la prévention et le contrôle des cas importés et d’ouvrir des lignes aériennes temporaires pour rapatrier de manière ordonnée nos ressortissants en difficulté à l’étranger. Nous avons veillé à prêter l’assistance nécessaire à nos concitoyens restés à l’extérieur du pays ; à promouvoir activement la coopération internationale en matière de prévention et de contrôle de l’épidémie ; à renforcer notre collaboration avec l’Organisation mondiale de la Santé ; et à fournir autant que possible une assistance aux pays et régions contaminés qui l’ont réclamée.

**Des efforts énergiques ont été faits pour coordonner le travail de prévention et de contrôle de l’épidémie et le développement économique et social.** **Nous avons organisé la reprise coordonnée du travail, de la production, des marchés et des affaires en fonction du degré des urgences et de l’état des situations dans chaque région.** Dans un contexte de prévention et de contrôle efficaces de l’épidémie, nous nous sommes employés à aider les entreprises à régler efficacement les problèmes qu’elles rencontraient en matière d’embauche, de logistique, de capitaux ainsi que d’offre en matières premières et en pièces détachées ; à assurer le fonctionnement des transports publics et le trafic routier en ville comme à la campagne ; à renforcer les aides d’urgence aux PME, aux microentreprises, ainsi qu’aux autoentrepreneurs pour les aider à sortir de situations difficiles ; et à promouvoir la reprise coordonnée du travail et de la production en amont et en aval des chaînes industrielles et dans les entreprises de toute taille. À la fin avril, le taux de reprise du travail et celui du personnel à son poste de travail dans les grandes entreprises industrielles avaient atteint respectivement 99,4 % et 94,3 %. Nous avons renforcé les services d’approbation à distance des projets d’investissement, veillé à satisfaire les besoins en matière, entre autres, d’embauche, d’utilisation de terrains et de capitaux, de consommation d’énergie et d’évaluation des effets écologiques, et œuvré activement à surmonter toutes les contraintes ou difficultés qui empêchaient la reprise des chantiers de mégaprojets. **Nous avons adopté en temps voulu une série de politiques compensatoires pour surmonter les difficultés.** Sur la base de l’émission fixée à l’avance des obligations spéciales de 2020 d’un montant de 1 290 milliards de yuans destinées aux gouvernements locaux, nous avons décidé d’augmenter encore de 1 000 milliards de yuans sur ce chapitre. Nous avons réduit plus sensiblement les impôts et les frais divers ; procédé temporairement au dégrèvement de la TVA pour les petits contribuables économiques ; abaissé ou exonéré temporairement les cotisations patronales aux assurances sociales ; autorisé à reporter le paiement de la contribution patronale à l’épargne-logement ; et diminué les coûts liés à la consommation d’électricité et de gaz des entreprises. Le montant total de la réduction des impôts et charges a atteint 700 milliards de yuans pour le premier trimestre. Nous avons abaissé une fois le taux des réserves obligatoires des banques et deux fois le taux des réserves de certaines banques ; augmenté de 1 800 milliards de yuans supplémentaires le volume des recrédits et des réescomptes ; et promu la finance inclusive au profit des PME et microentreprises. Nous avons appliqué un moratoire sur le service de la dette à l’égard des PME et microentreprises. Nous avons annoncé des mesures politiques favorisant une consommation diversifiée et de meilleure qualité pour promouvoir l’essor de notre marché intérieur à grand potentiel. La politique en matière de subventions à l’acquisition de véhicules à énergies nouvelles et d’exemption de la taxe sur leur achat a été reconduite. En même temps, nous avons donné en temps voulu des explications pertinentes sur la situation et les politiques en vigueur, répondu activement aux préoccupations de la population, et maintenu la confiance des acteurs du marché dans le développement. **Nous avons veillé à mener à bien les travaux agricoles de printemps.** L’approvisionnement en graines, engrais chimiques, pesticides et matériel agricole a été assuré ; les labours et semailles se sont bien déroulés ; la superficie de culture du riz précoce est estimée à 71 millions de *mu* (1 *mu* = 1/15 ha) ; le blé hivernal et le colza hivernal poussent bien ; nous avons œuvré à résoudre les difficultés en matière d’approvisionnement en aliments pour l’élevage et l’aquiculture et d’écoulement de certains produits agricoles. **Nous avons concentré nos efforts pour éradiquer la pauvreté.** Le lancement ou la reprise des projets de lutte contre la pauvreté ont été accélérés, qui concernent, entre autres, les infrastructures annexes au relogement des personnes déplacées des régions pauvres, les ateliers de production, l’alimentation en eau potable à la campagne, ainsi que la participation des paysans à des travaux publics rémunérés. Nous avons cherché à exploiter le potentiel des postes d’emploi d’intérêt public ; promu le placement des personnes pauvres sur place ou à proximité ; aidé en priorité les travailleurs pauvres migrants à reprendre leurs activités ou à se faire embaucher en ville ; pris sans tarder des politiques d’assistance aux personnes qui sont tombées ou retombées dans la pauvreté à cause de l’épidémie. **Nous avons intensifié nos efforts pour garantir l’emploi et les moyens d’existence de tous.** Nous avons fait pleinement valoir le rôle du fonds de l’assurance chômage pour stabiliser la situation de l’emploi dans les entreprises ; promu l’embauche dans les entreprises publiques ; accru le nombre d’étudiants au programme master, ceux passant du programme spécial (2 à 3 ans) au programme régulier (4 ans et plus), ainsi que ceux enrôlés dans l’armée ; et aidé les travailleurs migrants à retourner à leur poste de façon ordonnée en recourant aux moyens du transport direct. Un enseignement primaire, secondaire et universitaire a été dispensé en ligne sur tout le territoire. Nous avons apporté aides et soutiens aux populations en difficulté à cause de l’épidémie ; démarré sans tarder le mécanisme d’indexation de la protection et de l’assistance sociales sur l’indice des prix ; majoré temporairement les subventions tout en élargissant leur couverture.

Grâce aux efforts ardus et opiniâtres de tout le Parti et de tout le pays, les batailles de défense de Wuhan et du Hubei ont remporté des résultats décisifs, et notre lutte pour la prévention et le contrôle de l’épidémie a enregistré des succès d’importance stratégique. Les efforts que nous avons déployés pour contenir l’épidémie tout en promouvant le développement économique et social ont donné des résultats positifs. La pratique a encore une fois prouvé que, la direction du PCC, notre régime socialiste et notre système de gouvernance de l’État sont pourvus d’une grande vitalité et d’avantages incontestables, et que nous sommes capables de vaincre toutes les difficultés et pouvons apporter une contribution considérable à la civilisation et au progrès de l’humanité.

En même temps, nous devons être conscients du fait qu’en ce moment, bien que l’épidémie de COVID-19 soit maîtrisée efficacement en Chine, elle se propage rapidement à l’extérieur du pays, l’économie mondiale connaît une récession extrêmement importante, les facteurs d’incertitude et d’instabilité se multiplient, et l’économie chinoise se heurte à de gros défis. **Sur le plan international,** le COVID-19 a une incidence énorme sur les chaînes industrielles et d’approvisionnement à l’échelle globale et provoque de sérieuses fluctuations des marchés financiers internationaux ; l’unilatéralisme et le protectionnisme commercial reviennent en force ; les règles économiques et commerciales internationales font face à des défis ; les risques géopolitiques demeurent élevés. Tout cela augmentera les risques extérieurs auxquels est confronté le développement de notre pays. **Sur le plan national,** la pression de l’épidémie importée pèse de manière accentuée ; le développement économique, et notamment la remise en état des chaînes industrielles et d’approvisionnement, fait face à des défis inédits. **1) La diminution de la demande tant intérieure qu’extérieure entrave les cycles de l’économie.** La consommation en biens non essentiels est gravement freinée à cause du choc de l’épidémie ; la consommation de produits comme l’automobile a plongé ; et l’accroissement de la consommation subit des contraintes importantes. Vu les difficultés grandissantes auxquelles font face les entreprises et la chute de commandes, à quoi s’ajoute la capacité affaiblie en matière d’investissement au niveau local, l’accroissement des investissements s’avère très difficile. Sous l’effet de la mollesse de la demande extérieure et de la rupture des chaînes d’approvisionnement mondiales, une pression toujours plus forte pèse sur nous pour stabiliser la situation en ce qui concerne le commerce extérieur et les capitaux étrangers. **2) Les différents secteurs et entreprises sont confrontés à de nombreuses difficultés pour maintenir leur fonctionnement normal.** Les bénéfices des entreprises ont connu une chute substantielle. Les services aux particuliers ont été le plus touchés par l’épidémie. De nombreuses PME et microentreprises ont subi une rupture de leur chaîne de financement et sont obligées de cesser temporairement leurs activités ou de fermer. Il est possible que le nombre de celles-ci tombées en faillite augmente encore dans certaines régions et certains secteurs d’activité. **3) Le système de santé publique et le mécanise de réponse aux urgences accusent des insuffisances évidentes.** Le système de gestion pour la prévention et le contrôle des maladies est loin d’être parfait ; les capacités de surveillance et d’alerte pour les nouvelles maladies infectieuses ainsi que celles d’intervention rapide ne sont pas suffisantes ; les infrastructures dans le domaine de la santé publique au niveau des districts, cantons et villages demeurent relativement faibles ; le système de réserves des produits importants de l’État présente des faiblesses. **4) L’insuffisance de notre capacité d’innovation technoscientifique demeure évidente.** Les investissements en R-D doivent être intensifiés afin de mieux répondre à la nécessité de faire de la Chine un pays innovant ; de gros obstacles institutionnels empêchant l’innovation technoscientifique ne sont pas totalement éliminés ; la situation de dépendance en matière de technologies clés et de technologies de base dans laquelle se trouve notre pays n’a pas encore changé. **5) La réforme des secteurs prioritaires doit être renforcée.** Le mécanisme visant à soumettre le prix des facteurs de production aux règles du marché doit être amélioré. Des efforts soutenus doivent être faits pour surmonter les difficultés relatives aux réformes existant dans des secteurs et domaines prioritaires comme les entreprises publiques, les biens nationaux, les budgets, la fiscalité, la finance, l’environnement des affaires, l’économie privée, et en matière de relance de la demande intérieure, ainsi que l’intégration villes-campagnes. **6) Des risques s’accumulent dans les secteurs prioritaires.** Les risques importés tendent à augmenter et les risques de manquement aux engagements, à s’amplifier ; et les risques auxquels sont exposées certaines petites et moyennes institutions financières demeurent élevés. À cause de l’épidémie, les finances publiques à tous les échelons ont vu leurs dépenses affectées à la lutte contre l’épidémie augmenter et leurs recettes fiscales baisser ; et certaines administrations de base éprouvent des difficultés financières. **7) Le secteur du bien-être social est confronté à de grands défis.** La difficulté pour stabiliser la situation de l’emploi augmente et la création d’emplois devient plus difficile. La pression à l’embauche des catégories particulières de demandeurs d’emploi tels que les diplômés universitaires se fait sentir de manière accrue. La tâche du réemploi dans certaines régions s’annonce plus difficile. Le revenu salarial d’une partie des travailleurs recule et l’augmentation des revenus des habitants devient beaucoup plus difficile. La tâche consistant à faire sortir de la pauvreté ce qu’il reste de personnes démunies s’annonce lourde ; de nombreux nouveaux défis se posent encore pour assurer dans les régions de pauvreté profonde l’accès à l’enseignement obligatoire, aux soins médicaux et à un logement décent. Il existe toujours des lacunes et des maillons faibles dans l’aménagement de l’environnement et des écosystèmes. Le réseau de services publics concernant, entre autres, les services aux personnes âgées, la garde d’enfants en âge préscolaire et l’éducation, reste bien en deçà des attentes du peuple. **En même temps,** notre travail présente un certain nombre de défauts qui se traduisent par exemple par la coordination et la cohérence insuffisantes des politiques sur la prévention et le contrôle de l’épidémie : certaines d’entre elles affichent un caractère fragmentaire ou cloisonné, d’autres ne sont pas suivies comme il se doit. Dans certains domaines, les moyens et la capacité de gouvernance doivent être optimisés et renforcés, le formalisme et la bureaucratie se manifestent quelquefois dans notre travail.

Tout en restant lucides sur les défis et difficultés auxquels nous sommes confrontés, nous devons être conscients que le choc et les retombées de l’épidémie ne sont que temporaires et que cette crise reste contrôlable dans l’ensemble. Les assises de notre pays restent inchangées : notre développement est doté d’un énorme potentiel et d’une grande force de résilience, et notre situation économique globale continue de justifier notre optimisme sur son évolution à long terme. Dangers et chances coexistent donc. Une fois surmonté, tout danger peut devenir une chance. Nous sommes convaincus que, sous la ferme direction du Comité central du Parti rassemblé autour du camarade Xi Jinping, dotée de l’atout évident qu’est le système socialiste à la chinoise, d’une forte capacité de mobilisation et d’une grande puissance générale, et grâce aux efforts soutenus fournis conjointement par notre Parti, notre armée et notre peuple multiethnique, la Chine est tout à fait capable de vaincre le COVID-19, et de maintenir l’élan de son développement économique et social, afin de réaliser les objectifs prévus pour remporter la victoire finale dans la lutte contre la pauvreté et de parachever l’édification intégrale de la société de moyenne aisance.

**II. LES EXIGENCES GÉNÉRALES, LES OBJECTIFS PRINCIPAUX ET LES ORIENTATIONS POLITIQUES DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EN 2020**

L’année 2020 marque la phase terminale de l’édification intégrale de la société de moyenne aisance et du XIIIe Plan quinquennal. Il est donc d’une importance cruciale pour nous de mener à bien le développement économique et social, afin de réaliser l’objectif du premier centenaire et de jeter des bases solides pour le développement du pays durant le XIVe Plan quinquennal et l’atteinte de l’objectif du deuxième centenaire.

**I) Exigences générales**

En 2020, nous devons, sous la ferme direction du Comité central du Parti rassemblé autour du camarade Xi Jinping et à la lumière de sa pensée sur le socialisme à la chinoise de la nouvelle ère, valoriser intégralement l’esprit du XIXe Congrès du Parti et des 2e, 3e et 4e plénums du Comité central issu de ce congrès, et appliquer fermement la théorie, la ligne et la stratégie fondamentales du Parti, tout en renforçant les « quatre consciences » et la « quadruple confiance en soi », et en nous attachant à préserver résolument la position centrale du secrétaire général Xi Jinping au sein du Comité central et du Parti, ainsi que l’autorité et la direction centralisée et unifiée du Comité central du Parti. Nous pourrons, en nous focalisant sur l’objectif de l’édification intégrale de la société de moyenne aisance, faire progresser de façon coordonnée la prévention et le contrôle de l’épidémie de COVID-19 et le développement économique et social. Tout en déployant des efforts constants en matière de prévention et contrôle épidémiologiques, nous continuerons de suivre la nouvelle vision du développement ainsi que le principe général dit « aller de l’avant à pas assurés », de prendre pour fil conducteur la réforme structurelle côté offre, et de faire jouer à la réforme et à l’ouverture leur rôle de moteur pour promouvoir un développement de qualité. Il nous faut mener à bien les trois grandes batailles, redoubler nos efforts pour maintenir les « six stabilisations », et garantir l’emploi, le bien-être de la population, le maintien du dynamisme des acteurs du marché, la sécurité alimentaire et énergétique, la stabilité des chaînes industrielles et d’approvisionnement ainsi que le fonctionnement des administrations de base[[5]](#footnote-5). Nous appliquerons fermement notre stratégie visant à relancer la demande intérieure, et travaillerons à préserver le développement économique et social ainsi que la stabilité sociale. Nous allons tout mettre en œuvre pour réaliser les objectifs de conduire à la victoire finale la lutte contre la pauvreté et parachever l’édification intégrale de la société de moyenne aisance.

Concrètement, nous devons développer l’état d’esprit préparé au pire et faire des préparatifs efficaces sur les plans idéologique et pratique pour faire face à toutes sortes de situations complexes. Il convient de comprendre que les « six stabilisations » et les « six garanties » forment un ensemble. Les « six garanties » sont le point de mire des « six stabilisations » de cette année. Il faut donc tout faire en faveur des « six garanties » et stabiliser les assises de l’économie, afin de promouvoir la stabilisation via la garantie et de progresser à pas assurés. C’est en agissant de la sorte que nous pourrons jeter une base solide pour la construction intégrale d’une société de moyenne aisance. Tout en concentrant nos efforts sur les « six garanties », nous aurons à renforcer l’application des politiques macroéconomiques, à concrétiser les politiques d’aides urgentes déjà formulées, et à annoncer, en fonction de l’évolution de la situation et en temps opportun, de nouvelles politiques compensatoires, de manière à parvenir à assurer les moyens d’existence de la population. En même temps, nous devons agir en visant sans relâche les objectifs essentiels et adopter des méthodes et tactiques pertinentes. Nous nous attacherons à faire face aux risques qui viennent de l’extérieur et à surmonter les épreuves qui existent à l’intérieur du pays, à apporter des solutions aux problèmes actuels et à résorber les contradictions persistantes, à édifier un marché efficace et un gouvernement performant, ainsi qu’à faire de notre mieux sans dépasser nos limites. Nous devons savoir transformer les crises en autant d’opportunités et veiller à ce que toutes les décisions et dispositions prises par le Comité central du Parti et le Conseil des affaires d’État soient concrétisées et produisent leurs effets.

**II) Objectifs principaux**

Voici les principaux objectifs prévus de développement économique et social que nous nous sommes fixés pour l’année 2020 dans le respect des lois économiques et du principe d’objectivité, conformément aux exigences et aux tâches susmentionnées, selon nos besoins et dans la mesure de nos capacités, tout en prenant en compte la conjoncture extérieure et intérieure, de même que la situation actuelle et à long terme :

**— Donner la priorité à la stabilisation de l’emploi et à l’amélioration des conditions de vie de la population, mener jusqu’à la victoire la lutte contre la pauvreté, et nous efforcer d’atteindre nos objectifs en matière d’édification intégrale de la société de moyenne aisance.** Cette prévision est principalement fondée sur les éléments suivants : la propagation du COVID-19 à l’échelle internationale et la situation économique et commerciale du monde entier sont encore très incertaines, et notre développement sera exposé à des influences difficiles à anticiper. Si nous ne fixons pas d’objectif chiffré pour la croissance, c’est pour permettre aux différents secteurs de suivre les orientations définies par le Comité central du Parti et le Conseil des affaires d’État, et d’accorder la priorité à l’exécution de la tâche des « six garanties » et à la promotion d’un développement de qualité pour faire face aux contradictions majeures, aux problèmes et aux difficultés que nous rencontrons. Par ailleurs, le fait d’annoncer les objectifs non quantifiés ne signifie pas du tout le déni à l’égard de la croissance, au contraire une croissance est indispensable à l’accomplissement de tous nos objectifs, s’agissant d’assurer l’emploi, de garantir les moyens d’existence de la population, d’éradiquer la pauvreté, de réaliser la société de moyenne aisance dans tous les domaines, ainsi que de prévenir et aplanir les risques de toute sorte.

**— Créer plus de 9 millions d’emplois dans les zones urbaines et maintenir le taux de chômage au sens du recensement de la population et celui du chômage enregistré à environ 6 % et 5,5 % respectivement.** Ces prévisions sont principalement fondées sur les éléments suivants : s’agissant de la création d’emplois en zones urbaines, bien que les tensions sur le marché du travail s’accentuent à cause de la propagation du COVID-19 et de la forte pression à la baisse sur la croissance économique, il est toujours nécessaire et obligatoire d’assurer la création d’un grand nombre d’emplois, compte tenu de la demande des nouveaux arrivants sur le marché des zones urbaines. Cela reflète aussi la volonté politique de donner la priorité à l’emploi. Quant au taux de chômage, bien que les retombées de cette épidémie sur le marché du travail durent encore un certain temps, nous sommes convaincus que nous serons capables de prévenir et d’aplanir les risques d’une crise génératrice de chômage et de stabiliser l’emploi.

**—****Maintenir la hausse des prix à la consommation à environ 3,5 %.** Cette prévision est principalement fondée sur les éléments suivants : la hausse des prix à la consommation de 2019 aura des répercussions notables sur celle de 2020 ; sous l’influence de l’épidémie, il y aura d’autres nouveaux facteurs susceptibles de contribuer à la hausse des prix. C’est pourquoi la pression de la hausse des prix restera très forte. Cette hausse de 3,5 % est d’ailleurs prévue en tenant compte de la nécessité de stabiliser les anticipations du marché.

**— Synchroniser le rythme de l’augmentation des revenus des habitants avec la croissance économique.** Cette prévision est principalement fondée sur les éléments suivants : il faut mettre l’augmentation des revenus des habitants en accord avec les objectifs de la réalisation intégrale d’une société de moyenne aisance, satisfaire les besoins sans cesse croissants du peuple qui aspire à une vie meilleure, et matérialiser au mieux l’idée d’un développement centré sur le peuple. En même temps, la mise en place de façon plus rigoureuse de la stratégie de redressement des campagnes et la mise en œuvre progressive de mesures relatives à l’augmentation des revenus devraient contribuer à l’atteinte des objectifs prévus quant à l’augmentation des revenus des habitants en 2020.

**— Assurer la stabilité de l’import-export, améliorer sa qualité et maintenir l’équilibre de la balance des paiements.** Ces prévisions sont principalement fondées sur les éléments suivants : vu que la tâche consistant à assurer la progression du commerce extérieur en 2020 s’annonce très difficile, nous devons, d’une part, nous efforcer de promouvoir le développement régulier du commerce extérieur, de stabiliser les anticipations du marché et de renforcer la confiance des entreprises, et de l’autre, former au plus vite nos nouveaux avantages compétitifs en matière de commerce extérieur et promouvoir son développement de haute qualité.

**— Abaisser continuellement la consommation d’énergie par unité de PIB et les émissions des principaux polluants, nous efforcer d’atteindre les objectifs du XIIIe Plan quinquennal en la matière.** Cette prévision est principalement fondée sur les éléments suivants : bien qu’à la fin de 2019, nous ayons réalisé 87,1 % de l’objectif de réduction de 15 % de la consommation d’énergie par unité de PIB du XIIIe Plan quinquennal, la tâche d’en accomplir le restant en 2020 s’annonce très lourde, notamment à cause de l’épidémie, qui risque d’avoir un impact plus grand sur la croissance économique que sur la croissance du volume global de la consommation énergétique. L’accomplissement des objectifs et des tâches que nous nous sommes fixés exigera de nous des efforts acharnés.

**III) Orientations politiques**

Pour réaliser tous ces objectifs, nous avons, en prenant pleinement en compte l’impact de l’épidémie sur l’économie mondiale, à renforcer l’application des politiques macroéconomiques et leur rôle de régulation, et à assurer une meilleure coordination entre elles, à condition d’appliquer des mesures politiques ciblées, de sorte que l’économie demeure stable, le bien-être de la population soit garanti, et le choc temporaire ne devienne un changement tendanciel.

**— Il faudra assurer la pertinence et l’efficacité de la politique budgétaire de relance.** Cette année, nous prévoyons un taux de déficit de plus de 3,6 %, soit un volume de 1 000 milliards de yuans de plus que l’année dernière ; les finances centrales émettront 1 000 milliards de yuans d’emprunts publics spéciaux dans le cadre de la lutte contre l’épidémie, somme qui ne sera pas comptabilisée dans le déficit budgétaire. L’intégralité de la partie augmentée des dépenses budgétaires issue des mesures précitées sera transférée aux instances locales pour assurer l’emploi, garantir les moyens d’existence de la population, maintenir le dynamisme des acteurs du marché, soutenir la réduction des impôts et des frais divers, réduire les loyers, abaisser les taux d’intérêt et accroître la consommation et l’investissement. Il importera d’optimiser énergiquement les dépenses publiques, en comprimant rigoureusement les dépenses courantes. La mise en chantier de nouveaux bureaux ou d’autres immeubles sera strictement interdite, et tout gaspillage, réprimé. Quant aux dépenses en faveur du bien-être social consacrées, entre autres, à la lutte contre la pauvreté, à l’enseignement obligatoire, à l’assurance vieillesse de base, à l’assurance maladie de base et au minimum vital garanti pour les habitants urbains et ruraux, elles ne pourront qu’augmenter. Il faudra également profiter des reports des budgets précédents des finances centrales pour soutenir l’édification intégrale de la société de moyenne aisance, réduire l’impact de l’épidémie sur l’économie et mettre en œuvre les projets prioritaires prévus dans le XIVe Plan quinquennal. Quant aux régions qui connaissent des difficultés financières à cause de l’épidémie, il faudra accroître les transferts de paiements qui leur sont destinés, afin de garantir le bien-être social, la paie et le fonctionnement administratif.

**— La politique monétaire prudente devra mettre l’accent sur une plus grande souplesse tout en faisant preuve de mesure.** Nous veillerons à ce que la croissance de la masse monétaire M2 et celle du solde de l’AFER soient à un niveau nettement plus élevé que celui de l’année écoulée. Il faudra utiliser de manière intégrale les opérations de marché ouvertes, la baisse du taux d’intérêt et des réserves obligatoires, le recrédit et la réescompte, afin de maintenir les liquidités à un niveau raisonnablement abondant. Nous veillerons à ce que le taux d’intérêt des prêts continue à descendre, de sorte que le coût général du financement des entreprises soit sensiblement réduit. La politique permettant aux PME et aux microentreprises de retarder le service de leur dette sera reconduite. Il faudra prolonger le paiement des prêts préférentiels à l’égard de toutes les PEMIC réunissant les conditions requises et négocier le prolongement de paiement des prêts en faveur des moyennes et grandes entreprises en grandes difficultés. Il conviendra de rénover les instruments de la politique monétaire profitant directement à l’économie réelle et de lui fournir un soutien financier d’urgence. Les établissements financiers seront incités à accroître substantiellement leurs prêts aux PME et aux microentreprises, et à consentir des prêts à crédit préférentiels aux PEMIC. Le taux de change du yuan demeurera stable à un niveau équilibré et rationnel, et le volume des réserves en devises restera à un niveau convenable et raisonnable. Nous mènerons à bien la préservation de la stabilité financière et la prévention des risques, et ferons tout le nécessaire pour qu’aucun risque financier systémique ne se produise.

**— Il faudra renforcer sur toute la ligne la politique de priorité à l’emploi.** En accordant une place prépondérante à l’emploi des habitants, nous réajusterons la politique en la matière en suivant l’évolution de la situation de l’emploi, afin de maintenir son volume global et d’améliorer sa structure et sa qualité. Un soutien accru sera donné aux entreprises qui s’engagent à stabiliser leur situation de l’emploi ; des aides à l’emploi différenciées seront prises à l’égard des régions, entreprises et individus selon leurs spécificités ; les risques de chômage massif devront être prévenus et éliminés. Nous ferons jouer à l’entrepreneuriat et à l’innovation de masse leur rôle de soutien à l’emploi, en envisageant une politique de soutien pertinente pour inciter les diplômés universitaires à l’innovation et à la création d’entreprises. Nous favoriserons le développement sain de l’emploi flexible ainsi que de nouvelles formes d’emploi. Nous mènerons à bien l’embauche de catégories particulières de demandeurs d’emploi, à savoir les nouveaux diplômés universitaires, les travailleurs migrants et les militaires démobilisés ; appliquerons des mesures temporaires consistant à offrir les postes à des personnes avant qu’elles soient titulaires du certificat professionnel requis ; utiliserons au mieux le fonds spécial pour soutenir les actions destinées à augmenter les aptitudes professionnelles ; renforcerons l’assistance aux personnes ayant des difficultés à trouver du travail, notamment aux personnes démunies ; et ferons en sorte qu’aucune famille ne se trouve sans emploi.

**— Il faudra planifier de manière plus poussée l’ensemble des politiques macroéconomiques tout en renforçant leur coordination.** Nous devrons intensifier les études prospectives sur les politiques à venir. Il faudra coordonner nos politiques budgétaires, monétaires, industrielles et régionales, ainsi que celles en matière d’emploi, de consommation et d’investissement, afin qu’elles produisent des effets et forces synergiques. Nous devrons poursuivre fermement la stratégie de relance de la demande intérieure et doper le développement de notre marché à grand potentiel ; faire jouer à la consommation son rôle fondamental et à l’investissement son rôle clé ; orienter les flux de capitaux vers les secteurs susceptibles de stimuler à la fois l’offre et la demande et de produire des effets multiplicateurs ; et favoriser une progression régulière de la demande intérieure. Il conviendra d’appliquer une politique industrielle focalisée sur la promotion du développement de haute qualité de l’industrie manufacturière, de combiner le rôle d’orientation du gouvernement et les mécanismes du marché, de poursuivre la politique d’indépendance et d’autonomie tout en promouvant l’ouverture et la coopération, de sorte que le niveau de notre base industrielle s’améliore et que notre chaîne industrielle se modernise. En vue de dynamiser le marché, nous devrons consolider la place fondamentale de la politique concurrentielle et créer un cadre institutionnel favorable à la concurrence loyale. Quant aux politiques régionales, elles devront mettre pleinement en valeur les avantages comparatifs de chaque région, faire jouer aux projets et politiques importants leur rôle d’entraînement dans la concrétisation des stratégies régionales majeures, et accélérer la mise au point de nouveaux moteurs de développement capables d’entraîner un développement de qualité à l’échelle nationale.

**III. LES PRINCIPALES TÂCHES À ACCOMPLIR POUR ASSURER LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EN 2020**

En 2020, conformément aux décisions prises par le Comité central du Parti et du Conseil des affaires d’État, nous veillerons à coordonner le développement socioéconomique et la lutte contre le COVID-19 et concentrerons nos efforts sur les neuf domaines suivants :

**I) Consolider et élargir les résultats déjà obtenus dans la lutte contre le COVID-19, mener à bien le contrôle permanent de l’épidémie.** Conformément à la stratégie globale consistant à prévenir à la fois le risque de l’importation de cas et d’un rebond de l’épidémie à l’intérieur du pays, nous prendrons en temps opportun les mesures de prévention et de contrôle ciblées et efficaces grâce à des efforts inlassables, entrepris de façon concrète et minutieuse.

**Premièrement, consolider les résultats déjà obtenus à l’intérieur du pays dans le contrôle et le traitement de la maladie.** Il faudra perfectionner les mécanismes de contrôle permanents pour assurer la détection précoce, l’intervention rapide, le contrôle précis et le traitement efficace, bien préparer les plans d’urgence et les démarrer sans tarder si les circonstances l’exigent, prendre des dispositions de prévention scientifiques, et combler les failles pour parer à tout rebond de l’épidémie. Il faudra tisser une toile préventive au niveau des quartiers d’habitation comme dernière ligne du front, et élever le niveau d’informatisation et d’intelligence dans la prévention et le contrôle. Il conviendra de continuer à prodiguer des soins efficaces aux patients suspects ou confirmés d’infection par le COVID-19 et à apporter un soutien psychologique aux convalescents, aux personnes mises en quarantaine et au personnel soignant qui lutte contre l’épidémie. La mise au point de vaccins devra être accélérée.

**Deuxièmement, renforcer et améliorer les mesures visant à prévenir l’importation de cas.** Nous prêterons une plus grande importance à l’intérêt de nos citoyens résidant à l’étranger. Il faudra tout mettre en œuvre pour gérer efficacement la situation du COVID-19 dans les villes frontalières qui servent de point d’entrée, optimiser la répartition des ressources médicales et du personnel soignant, soutenir la construction d’installations sanitaires publiques dans les régions frontalières, et renforcer les capacités en matière de test et de quarantaine, afin d’identifier et de contrôler à la minute et avec précision les sources et les foyers de risque. Il conviendra d’assurer la sécurité des personnes mises en quarantaine collective, de surveiller de près leur état de santé et de les accompagner moralement.

**Troisièmement, approfondir la coopération internationale dans la lutte contre le COVID-19.** Nous renforcerons la coopération et les échanges avec l’OMS, envisagerons l’introduction d’un mécanisme de liaison régionale d’urgence en matière de santé publique, et continuerons à fournir, dans la mesure de notre possible, des aides aux pays concernés. Nous ferons avancer la construction de la « Route de la Soie de la santé », et contribuerons sous de multiples formes à la coopération internationale en matière de lutte contre l’épidémie. Nous veillerons à assurer strictement la qualité du matériel de protection médicale à exporter. Nous renforcerons la coopération internationale en matière de recherche scientifique, afin de réaliser au plus vite des percées dans les domaines tels que le développement de médicaments efficaces et la mise au point de vaccins.

**II) Livrer résolument les trois grandes batailles afin que tous les objectifs fixés soient atteints comme prévu.** Nous ferons en sorte que notre tâche d’élimination de la pauvreté soit accomplie dans les délais prévus, que les objectifs de la lutte contre la pollution pour l’étape actuelle soient réalisés, et que les risques financiers systémiques soient complètement évités.

**Premièrement, remporter la victoire décisive de la lutte contre la pauvreté.** En suivant le principe selon lequel l’autorité centrale orchestre l’ensemble des tâches, les gouvernements à l’échelon provincial assument la responsabilité générale, et les gouvernements aux niveaux des municipalités et des districts se chargent de les concrétiser, nous continuerons à concentrer nos efforts sur les régions de pauvreté profonde telles que les « trois régions et trois départements », et surveillerons les autorités locales pour qu’elles éliminent la pauvreté dans les districts et villages classés comme pauvres, de sorte que toutes les populations rurales démunies et tous les districts pauvres définis selon les critères en vigueur dans notre pays sortent de la pauvreté. Il faudra promouvoir énergiquement l’emploi pour éradiquer la pauvreté, aider en priorité les travailleurs migrants pauvres à retourner à leur poste et accélérer la mise en chantier ou la reprise des projets clés contre la pauvreté. Nous encouragerons les entreprises à engager des personnes originaires de régions pauvres, notamment celles venant de ménages figurant sur le registre spécial des démunis. En même temps, les entreprises pilotes et les ateliers participant à l’aide au développement des régions pauvres seront encouragés à embaucher de la main-d’œuvre locale. Il conviendra de mener en profondeur la lutte contre la pauvreté grâce à la promotion de la consommation, et de bien coordonner la production et la vente, afin de résoudre les difficultés d’écoulement des produits agricoles que rencontrent certaines régions démunies à cause de l’épidémie. Il faudra renforcer la lutte contre la pauvreté grâce à l’assistance industrielle, en tirant le meilleur parti des fonds et de la politique de microcrédits, en autorisant cette année les autorités locales à réajuster et optimiser selon les circonstances leur politique relative aux fonds spéciaux de lutte contre la pauvreté et en augmentant les primes et les subventions accordées aux projets industriels de lutte contre la pauvreté. Il faudra accélérer la mise en chantier, la reprise ou la poursuite des projets clés contre la pauvreté arrivés en phase finale, tels que le relogement des habitants pauvres dans des régions plus prospères et l’alimentation en eau potable dans les régions rurales, afin que tous ces projets soient achevés pour l’essentiel avant la fin du premier semestre. Nous détaillerons les mesures d’assistance postérieure au relogement des pauvres, en comblant les lacunes que les grands centres de relogement présentent en matière d’installations éducationnelles et médicales. Nous renforcerons la construction d’infrastructures de services publics dans les régions pauvres. Nous y poursuivrons aussi l’assistance éducative sans oublier de consolider les résultats déjà obtenus dans la réduction de la déscolarisation. Nous allons poursuivre la rénovation des maisons vétustes dans les campagnes et réaliser l’objectif de doter tout ménage démuni d’une habitation décente. En ce qui concerne la politique qui consiste à remettre au travail rémunéré les populations pauvres plutôt qu’à leur verser des aides directes, nous veillerons à élargir les domaines visés, à étendre son champ d’application et à augmenter le nombre des bénéficiaires. Des mesures d’assistance ciblée seront appliquées de manière effective pour assurer les moyens d’existence des personnes qui sont tombées ou retombées dans la pauvreté à cause de l’épidémie. Nous ferons en sorte que toutes les populations paupérisées dépourvues de capacité de travail puissent bénéficier des minima sociaux. Les plans d’aide ciblée aux régions pauvres seront conduits en profondeur. Un soutien énergique sera accordé aux anciennes bases révolutionnaires pour les aider à sortir de la pauvreté et à réaliser leur redressement et leur développement. Les politiques de soutien aux districts qui ne sont plus classés pauvres seront poursuivies. Des études seront menées pour mettre en place un mécanisme permanent de lutte contre la pauvreté relative.

**Deuxièmement, renforcer sans relâche la prévention et le traitement de la pollution.** En maintenant notre orientation et en poursuivant nos efforts, nous chercherons à mener à bien la prévention et le contrôle à la source, à promouvoir l’amélioration continue de la qualité de l’environnement, et à instaurer au plus vite un système moderne d’aménagement de l’environnement. Nous nous efforcerons de consolider les résultats obtenus dans notre campagne « ciel bleu, eaux limpides, terre propre ». Nous allons promouvoir méthodiquement la mise en place d’un mécanisme permanent garantissant le chauffage propre en hiver dans le Nord, faire progresser la refonte technique bas carbone dans le secteur sidérurgique, combattre plus vigoureusement les échappements polluants des poids lourds diesel, renforcer la construction de voies ferrées spéciales, et poursuivre le remplacement du fret routier par le fret ferroviaire. Il faudra assurer l’atteinte de l’objectif fixé par le XIIIe Plan quinquennal concernant le pourcentage des jours ayant une bonne qualité de l’air dans les villes de l’échelon préfectoral et au-dessus. Nous intensifierons l’épuration des eaux usées dans les agglomérations urbaines, le traitement des eaux urbaines particulièrement polluées, l’aménagement global de la mer Bohai, la réduction de la pollution rurale et agricole, ainsi que la protection des sources d’eau potable ; et nous poursuivrons nos efforts pour faire avancer l’exécution d’une série de grands projets de protection des écosystèmes dans les bassins des fleuves Changjiang et Huanghe. La prévention et le traitement de la pollution du sol devront être menés de manière ferme, et un effort sera déployé en faveur de la réutilisation sécuritaire des terres cultivées contaminées et des terrains pollués. Un programme national d’exécution des mégaprojets spéciaux de protection et de reconstitution des écosystèmes importants sera établi ; le système de « responsable de rivière » et de « responsable de lac » devra au mieux fonctionner ; le système de « responsable de forêt » sera mis en place ; l’aménagement systématique des montagnes, eaux, forêts, champs, lacs et steppes se poursuivra ; le réaménagement intégré des zones victimes de la surexploitation des eaux souterraines sera poursuivi. La consommation d’eau par unité de 10 000 yuans de PIB sera abaissée de 1,2 %. La surveillance de la protection des milieux naturels sera renforcée, et le système des normes et des politiques d’accompagnement concernant les lignes rouges de surveillance en la matière sera mis au point. Il faudra parachever le mécanisme de compensation pour la protection des écosystèmes, élaborer des règlements en la matière et étendre les expériences pilotes de compensation écologique intégrée. La construction de zones pilotes de civilisation écologique au niveau national sera menée en profondeur. Pour faire face au changement climatique planétaire, il importe d’accélérer la création d’un marché national du carbone. Pour soutenir le développement des industries vertes, un catalogue de diffusion des technologies vertes sera publié, et un soutien énergique sera accordé à la dépollution des parcs industriels par une tierce partie. Un gros effort sera consenti pour remédier au plus tôt aux faiblesses que présentent certaines infrastructures environnementales, notamment en ce qui concerne le traitement des eaux usées et des déchets dans les agglomérations urbaines, ainsi que la collecte et le traitement des déchets médicaux et toxiques. Le tri des ordures ménagères devra être diffusé dans tout le pays ; des études seront menées pour prévenir la pollution due aux emballages dans la livraison à domicile et à l’excès d’emballage des marchandises ; et enfin, le taux de traitement des ordures ménagères urbaines sera élevé.

**Troisièmement, veiller à ce que les seuils critiques des risques financiers systémiques ne soient pas dépassés.** À cet effet, nous devrons porter une attention particulière aux risques importés entraînés par les fluctuations du marché financier international et du marché des produits primaires essentiels, et perfectionner les mécanismes d’alerte et de réponse efficace à l’égard de la circulation transfrontalière des capitaux. Il conviendra de surveiller de près les risques de fluidité des secteurs et des entreprises qui affichent un ratio de levier relativement élevé et possèdent une faible capacité de réaliser des bénéfices, de manière à éviter la rupture de la chaîne des fonds et l’effet domino qui pourrait s’ensuivre. Il faudra continuer de traiter de façon ordonnée les risques importants que présentent certains établissements financiers. Il faudra assurer la stabilité du marché des obligations, en accélérant le perfectionnement du mécanisme en matière de traitement des cas de défaut de remboursement des obligations conformément aux règles du marché et à la réglementation en vigueur, et en mettant en place un système de gestion des crises reposant sur les moyens de détection, d’alerte et d’intervention anticipées des risques. Les politiques relatives à l’annulation des créances douteuses des banques seront concrétisées, et les acteurs du marché seront incités à participer à l’amortissement des créances douteuses. Les mécanismes de rétablissement et de traitement des institutions financières seront parachevés, et les banques seront incitées à diversifier leurs canaux de capitalisation. Il faudra désamorcer méthodiquement les risques liés aux dettes cachées des gouvernements locaux. Conformément au principe dit « le logement, c’est pour habiter, pas pour spéculer », nous introduirons de manière réfléchie des mécanismes permanents visant à favoriser un développement sain et régulier du marché immobilier grâce à des politiques différenciées selon les villes, afin de stabiliser les prix de l’immobilier et des terrains ainsi que les anticipations.

**III) Appliquer fermement la stratégie visant à élargir la demande intérieure et faire un effort énergique pour faire monter en puissance le marché intérieur**. Nous devrons œuvrer à limiter l’impact de l’épidémie, exploiter pleinement et stimuler énergiquement le potentiel du marché intérieur du côté de l’offre et de la demande, et accroître le rôle de locomotive que doit jouer la demande intérieure pour la croissance économique.

**Premièrement, libérer le potentiel de la consommation.** Tout en assurant la mise en œuvre des dispositifs de prévention et de contrôle du COVID-19, il conviendra d’organiser de manière ordonnée la réouverture des magasins et des marchés et de stimuler la reprise rapide de la consommation hors ligne. Nous favoriserons la croissance de la consommation en ligne et ferons en sorte que l’Internet soit profondément intégré dans les différents secteurs de la consommation. On poursuivra les efforts pour promouvoir l’intégration de la consommation en ligne et hors ligne dans le domaine des soins aux personnes âgées et des services éducationnels, médicaux, culturels, touristiques, sportifs et domestiques, et un soutien plus énergique sera donné au développement de nouvelles formes d’activités basées sur l’Internet telles que la livraison de repas à domicile et la réservation en ligne de véhicule avec chauffeur. L’industrie de la santé globale sera développée. Le cybercommerce et la livraison rapide accéléreront leur expansion dans les zones rurales, et l’acheminement des produits industriels vers les campagnes et celui des produits agricoles vers les villes seront rendus plus fluides. La construction des réseaux de la 5G et leur application seront accélérées, les infrastructures de type nouveau seront restructurées et l’utilisation des vidéos ultra HD, de réalité virtuelle et d’autres types de consommation émergents seront encouragées. Nous promouvrons le marché d’automobiles, en permettant l’importation parallèle des voitures dont les échappements réels répondent à la norme chinoise (GB) VI. Nous accorderons certaines primes et subventions en faveur de la mise à la casse des poids lourds diesel de norme chinoise (GB) III et inférieure à Beijing, à Tianjin, au Hebei et à d’autres régions clés. Un plus grand soutien financier sera accordé en faveur du développement du marché d’automobiles et du commerce des appareils électroménagers verts et intelligents. La vente subventionnée d’appareils électroménagers neufs contre le rachat d’anciens devra être encouragée dans les régions où les conditions sont réunies. Et une chaîne de récupération des appareils électroménagers usagés sera mise en place rapidement. Nous augmenterons l’offre de produits intelligents, verts et personnalisés, et promouvrons la consommation verte. Il faudra faire d’un plus grand nombre de villes des centres internationaux de consommation et créer des pôles de consommation régionaux en fonction des conditions locales. Nous devrons développer activement les « pôles commerciaux intelligents » et accélérer l’aménagement de nouvelles zones de concentration d’activités commerciales, culturelles et touristiques. Il faudra stimuler la reprise de l’agrotourisme et l’agriculture de loisirs et favoriser l’économie nocturne. Les espaces aériens de basse altitude devront être plus largement ouverts de manière planifiée, afin de compléter les réseaux de l’aviation générale et d’accélérer le développement de cette dernière. La construction de plaques tournantes logistiques nationales et de bases nationales de la chaîne logistique du froid ainsi que de réseaux de circulation de marchandises sera renforcée, afin d’impulser le développement de la chaîne du froid, de la logistique intelligente, de la logistique internationale, ainsi que de la chaîne d’approvisionnement. Il faudra promouvoir le développement coordonné du cybercommerce et de la livraison rapide. Davantage de rues piétonnières seront rénovées ou mises à niveau. Le système de crédit social en matière de consommation sera renforcé. Il faudra lutter énergiquement contre les produits de piètre qualité, les contrefaçons et les atteintes aux droits de propriété intellectuelle. Un contrôle plus sévère sera exercé sur l’ordre du marché en matière de circulation de marchandises rurales. Le système légal et institutionnel relatif à la protection des droits des consommateurs sera parachevé, de manière à bâtir un environnement de consommation plus fiable et sûr.

**Deuxièmement, accroître énergiquement les investissements effectifs**. Les investissements que prévoit le budget central atteindront un total de 600 milliards de yuans, soit une augmentation de 22,4 milliards de yuans par rapport à l’exercice précédent. Sur l’année 2020, les obligations spéciales à hauteur de 3 750 milliards de yuans seront émises pour le compte des autorités locales, soit une hausse de 1 600 milliards de yuans par rapport à l’année dernière. Conformément au principe dit « allouer les fonds en fonction du projet », nous allons bien organiser l’émission des obligations spéciales des gouvernements locaux, en soutenant en priorité des projets d’infrastructures et de services publics rentables. Il faudra consacrer plus d’efforts à remédier aux faiblesses dans les domaines tels que la santé publique, la sécurité biologique, l’approvisionnement en matériel de secours, le stock de biens et de ressources énergétiques, les installations logistiques, l’agriculture, la sylviculture, les travaux hydrauliques, ainsi que les infrastructures urbaines et rurales. Des politiques et des documents sur la promotion de la construction de nouveaux types d’infrastructures seront mis au point, et les investissements dans ce domaine seront accrus en faveur du développement de la technologie 5G, l’Internet des objets, l’Internet des véhicules, l’Internet industriel, l’intelligence artificielle et des centres d’intégration des mégadonnées. Nous continuerons à mener à bien la rénovation des habitations vétustes des zones urbaines, en transformant ou reconstruisant notamment les canalisations d’eau potable, d’électricité et de gaz, les chemins et les installations de télécommunications, en équipant d’ascenseurs les immeubles et en construisant des installations de stationnement lorsque les conditions le permettent. Nous promouvrons la rénovation des villes. Davantage de parcs de stationnement et de bornes de recharge électrique seront construits dans les villes ; les installations de traitement des eaux usées et des déchets augmenteront dans les zones urbaines et rurales ; le réaménagement général des zones houillères affaissées, la transformation des anciennes zones à vocation minière exclusive et la délocalisation des anciens parcs industriels urbains progresseront de manière substantielle. La rénovation des quartiers rudimentaires avancera comme il se doit. Les 165 mégaprojets prévus par le XIIIe Plan quinquennal et les mégaprojets de l’État présentant un intérêt stratégique régional devront bien avancer. Il faudra pousser en avant la construction des chemins de fer grande vitesse riverains et côtiers, soutenir le lancement du projet de chemin de fer Sichuan-Tibet, et accélérer la planification et l’exécution des projets de transport sur rail urbain, périphérique et interurbain dans les conurbations et les mégapoles les plus importantes. Les mégaprojets hydrauliques déjà mis en chantier devront avancer à un rythme accéléré, et un lot de grands projets hydrauliques seront inaugurés. Les projets de construction de nouvelles plaques tournantes aériennes ainsi que de transplantation ou d’extension des anciennes devront progresser rapidement, et des aéroports de lignes régionales et d’aviation générale seront construits de manière ordonnée. Nous accélérerons la construction des autoroutes, des principales routes nationales et provinciales, des routes rurales et des voies fluviales. Fidèles au principe dit « allouer les facteurs de production en fonction du projet », nous travaillerons à garantir aux projets leurs besoins en terrains, espace marin et énergie et à accorder plus de facilités aux projets d’investissement majeurs par la création de « passages verts ». En accroissant notre soutien financier et en faisant valoir le rôle pilote des fonds gouvernementaux, nous allons réglementer et renouveler le partenariat public-privé (PPP), et encourager les investisseurs privés à participer activement aux projets d’infrastructures de types nouveaux ou aux projets destinés à combler des lacunes dans nos infrastructures. Nous poursuivrons les expériences du fonds de placement immobilier (REITs) dans le domaine des infrastructures, afin de dynamiser les capitaux non gouvernementaux de toute sorte, y compris les investissements privés, et de réactiver tous les biens disponibles.

**Troisièmement, travailler à stabiliser les anticipations de la société.** Le mécanisme d’informations épidémiologiques sera parachevé et nous veillerons à ce que les informations concernant celle-ci continuent d’être publiées sans tarder, de manière ouverte, transparente, exacte et en vertu de la loi. Il faudra renforcer la sensibilisation à la loi de prévention et de contrôle des maladies infectieuses, publier fréquemment et à de multiples niveaux les informations qui font autorité, afin d’assurer la stabilité sociale. Il importera de renforcer la continuité et la prévisibilité de nos politiques, en parachevant le mécanisme en matière de gestion des objectifs que visent les politiques, et de publicité de la prise des décisions d’importance capitale, afin de les rendre de plus en plus transparentes. Il faudra favoriser la synergie des politiques appliquées dans divers départements et de celles prises par les autorités centrales et locales, en améliorant leur coordination en matière d’orientations, d’objectifs, d’échéance et de champs d’application. Il faudra gérer au mieux les anticipations, rénover les moyens de la communication, mener à bien la publication des informations et l’explication des politiques, répondre promptement aux attentes de la société, et rassurer les acteurs du marché.

**IV) Conduire en profondeur la réforme structurelle côté offre et élever constamment le niveau des chaînes industrielles et d’approvisionnement.** Il conviendra pour ce faire de redresser à tout prix l’économie réelle, en relevant sans relâche les capacités de base de nos industries et en élevant le niveau de modernisation des chaînes industrielles, de manière à préserver la solidité et la compétitivité des chaînes industrielles et d’approvisionnement du pays.

**Premièrement, apporter un soutien accru à nos entreprises, notamment aux PME, microentreprises et autoentrepreneurs.** Toutes les formalités d’accompagnement aux entreprises seront simplifiées, et les formalités administratives qui les concernent devront être essentiellement accomplies en ligne. Un effort plus énergique sera fait pour réglementer la tarification des services intermédiaires, en interdisant fermement toute perception de charges injustifiée à l’égard des entreprises. Les entreprises verront leur coût de revient, y compris la consommation énergétique, l’abonnement à Internet, la logistique et le loyer, continuer à baisser. La politique visant à réduire de 5 % le tarif d’électricité appliqué aux grandes entreprises industrielles (à l’exception des entreprises énergivores) et aux autres entreprises industrielles et commerciales au sens général sera prolongée jusqu’à la fin de l’année, et le tarif moyen de l’abonnement à l’Internet haut débit et exclusif sera abaissé de 15 %. Nous allons réduire, voire supprimer les loyers des immeubles dont l’État est le propriétaire et encourager toutes sortes de propriétaires à faire de même ou à reporter la date de perception du loyer. Les établissements gouvernementaux et les entreprises publiques sont tenus de régler dans les délais fixés les comptes en souffrance qui sont dus aux entreprises privées et PME. Nous inciterons les banques à céder une part de leurs bénéfices au profit de l’économie réelle, en encourageant les banques commerciales à accorder, dans une mesure appropriée, une réduction ou une exonération temporaire des intérêts sur les prêts accordés aux entreprises situées dans les régions sérieusement frappées par l’épidémie et aux entreprises dans les secteurs tels que le commerce de gros et de détail, l’hôtellerie, la restauration, la logistique, le transport, les activités culturelles et récréatives, le tourisme et le commerce extérieur. Nous allons mettre au point la politique de bonification d’intérêt pour les prêts sur gage en faveur de la création d’entreprises, relever le ratio de prêts à crédit et celui du renouvellement des prêts accordés aux PEMIC, et renforcer notre soutien aux premiers prêts. Les grandes banques commerciales publiques devront augmenter de plus de 40 % les crédits préférentiels octroyés aux PEMIC. Nous soutiendrons l’émission de 300 milliards de yuans des titres financiers par des institutions financières, qui serviront de prêts accordés aux PEMIC. Les financements directs que des sociétés peuvent obtenir via des obligations chirographaires augmenteront de 1 000 milliards de yuans par rapport à l’an passé. Nous préparerons un paquet de 800 milliards de yuans de financements que les PEMIC pourront obtenir via leurs produits à recevoir. Le marché des capitaux est tenu d’accroître ses soutiens financiers aux PME technologiques liées à la lutte contre l’épidémie. Les grandes entreprises devront utiliser les financements qu’elles ont obtenus pour verser des liquidités à titre de paiement anticipé aux PME et microentreprises de l’amont ou de l’aval. Nous publierons des directives sur le maintien de la croissance régulière des entreprises privées manufacturières et sur leur reconversion et montée en gamme et encouragerons les gouvernements locaux à assister, en recourant aux règles du marché, les entreprises privées de haute qualité qui sont en difficulté.

**Deuxièmement, promouvoir un développement de haute qualité des industries manufacturières.** Il faudra leur accorder davantage de prêts à long et moyen terme, qui devront profiter en priorité à la construction des gros équipements haut de gamme, à la reconversion et à la mise à niveau des industries traditionnelles et à la fabrication de produits électroniques et informatiques. Il conviendra de veiller à la bonne exécution du projet visant à élever leur compétitivité de base, et de parachever le système de services aux réformes techniques. Le projet de promotion de la fabrication intelligente sera lancé, et les propositions en faveur de la transformation intelligente des industries manufacturières seront émises. Le regroupement et la reconversion dans le secteur sidérurgique devront bien progresser ; l’industrie pétrochimique continuera à rationaliser sa répartition ; et la transformation et la délocalisation des industries chimiques dangereuses implantées dans les quartiers à forte densité démographique se poursuivront. Des projets de fabrication verte seront mis à exécution. L’utilisation de la structure modulaire en acier sera largement diffusée, et le développement intégré de la fabrication intelligente et de l’industrialisation du bâtiment sera poursuivi. Les anciennes villes industrielles et celles qui dépendent de l’exploitation de ressources naturelles recevront les soutiens nécessaires à l’aménagement de zones pilotes en matière de reconversion et de mise à niveau de leurs activités industrielles. Des expériences pilotes seront menées pour développer des conglomérats manufacturiers avancés.

**Troisièmement, consolider les chaînes industrielles et d’approvisionnement.** Des efforts plus énergiques seront déployés pour améliorer et fluidifier les réseaux logistiques et aider les entreprises à augmenter leurs réserves des matériaux et pièces indispensables à la production. Le projet visant à refaire les bases industrielles sera lancé. Nous favoriserons énergiquement l’émergence d’entreprises leaders dans un écosystème industriel, développerons des conglomérats d’industries manufacturières modernes dotées d’une capacité concurrentielle internationale, et augmenterons l’effet de convergence des chaînes industrielles. Nous favoriserons l’émergence des PME spécialisées, expertes, exclusives et novatrices. Une méthode d’évaluation sur la sécurité et le risque des chaînes d’approvisionnement sera mise à l’étude ; la répartition des forces productives sera optimisée ; les stocks d’urgence devront augmenter ; la résilience et la solidité des chaînes d’approvisionnement seront renforcées. Il faudra poursuivre les projets d’innovation de l’Internet industriel, et mettre en place des plateformes en la matière tout en homogénéisant leurs normes. Il faudra promouvoir un développement intégré de l’industrie manufacturière avancée et du service moderne, et développer énergiquement la fabrication tournée vers les services. En ce qui concerne la promotion des services aux entreprises, il conviendra d’accélérer la mise en place de plateformes de service public et de développer surtout la conception en R-D, la logistique moderne, ainsi que l’inspection, le contrôle et la certification des produits.

**Quatrièmement, mettre au point et faire monter en puissance les nouveaux moteurs de développement.** Le projet visant à développer des conglomérats d’industries montantes présentant un intérêt stratégique de l’État sera conduit en profondeur et la mise en place de complexes de l’innovation et du service public sera renforcée. Nous encouragerons l’innovation dans l’offre de produits et de services financiers aux industries montantes stratégiques. Tout en faisant avancer les activités telles que « services en nuage, applications intégrées des mégadonnées et dotation de capacité intelligente », nous lancerons une action partenariale en matière de reconversion numérique, une action spéciale visant à doter les PME de puissance numérique et celle en faveur de l’émergence de nouvelles activités de l’économie numérique. Nous ferons avancer la création de zones pilotes de développement innovant de l’économie numérique, promouvrons la reconversion numérique dans des secteurs socioéconomiques clés qui comprennent notamment la fabrication, le commerce et la circulation des marchandises, développerons le commerce numérique, et soutiendrons le développement des chaînes d’approvisionnement numériques. La stratégie étatique en matière de mégadonnées et l’action « Internet + » seront conduites en profondeur. Nous pousserons en avant la construction de nouveaux types de villes intelligentes et promouvrons les applications approfondies de la 5G. La bio-économie devra connaître un développement énergique, l’exploitation et l’utilisation des ressources biologiques seront renforcées, et des pôles de la recherche et de l’industrie biologiques verront bientôt le jour. Il faudra favoriser vigoureusement les industries nouvelles telles que la fabrication intelligente, les livraisons automatisées (par robot autonome), la consommation en ligne, les industries de la santé, ainsi que la construction de robots et leur application ; promouvoir le développement aérospatial à vocation commerciale et allonger la chaîne industrielle aérospatiale, en élargissant les champs d’application des satellites dans les télécommunications, la navigation et la télédétection. Un programme stratégique de l’État en faveur de l’essor de la filière hydrogène-énergie sera élaboré. Un soutien efficace sera accordé à l’industrie automobile à énergies nouvelles et à celle de stockage d’énergies, et la stratégie de développement innovant des véhicules intelligents se poursuivra. Les équipements de pêche et d’élevage en haute mer seront rapidement rénovés pour s’adapter au développement des fermes d’élevage maritime modernes.

**Encadré VI : Soutien au développement de l’économie numérique**

|  |  |
| --- | --- |
| **Parachever le système politique** | * Élaborer le Programme de développement innovant et pilote de l’économie numérique. Envisager l’établissement d’un système politique de gestion conjointe de l’économie numérique. |
| **Promouvoir l’intégration numérique de l’économie réelle** | * Accélérer la reconversion numérique de l’industrie traditionnelle ; créer une série de centres nationaux de promotion de la reconversion numérique ; encourager la mise en place d’une plateforme de soutien générale destinée à la reconversion numérique et la construction de « cerveaux de données » sectorielles ; promouvoir l’innovation concentrée et l’application intégrée des technologies informatiques avant-gardistes. |
| **Soutenir l’expansion continue de l’industrie numérique** | * Promouvoir l’utilisation de produits d’innovation chinoise sur la base des percées réalisées dans les technologies numériques clés. Favoriser le développement des nouveaux modes et formes d’activités comme l’économie des plateformes, l’économie partagée, l’« Internet + », etc. |
| **Favoriser la circulation des données** | * Mener l’action visant à développer un marché de la donnée ; étudier les règles de la circulation des données ; élargir l’accès aux données de l’administration et faciliter leur partage ; lancer l’expérience pilote en matière d’exploitation et d’utilisation des ressources de données publiques ; instaurer les mécanismes de collecte, de constitution et de partage des mégadonnées via l’interaction entre le gouvernement et le public. |
| **Promouvoir l’édification du « gouvernement numérique »** | * Promouvoir la construction intensive des systèmes des informations administratives, ainsi que leur intégration et partage. Mener en profondeur la mise en place de la plateforme intégrée nationale de services administratifs et de la plateforme de partage et d’échange des données de l’État. |
| **Approfondir continuellement la coopération internationale** | * Conduire en profondeur la construction conjointe de « la route de la Soie numérique » et du « cybercommerce de la route de la Soie » ; promouvoir le dialogue et la coopération réaliste internationaux dans les domaines tels que les villes intelligentes, le cybercommerce, le voyage transfrontalier des données, etc. |
| **Mener dans leur ensemble les expériences de l’économie numérique** | * Faire avancer la création des zones pilotes du développement innovant de l’économie numérique de niveau national. Organiser l’évaluation des effets que doivent produire les zones pilotes nationales des mégadonnées, afin de reproduire et diffuser les expériences réussies. |
| **Développer de nouveaux types d’infrastructures** | * Rédiger les propositions sur la construction accélérée du nouveau type d’infrastructures ; mettre en œuvre le mégaprojet de construction de centres nationaux intégrés de mégadonnées ; mettre en place une dizaine de conglomérats de données et centres de calcul intelligent de dimension régionale. Faire avancer les projets d’infrastructures d’applications électroniques concernant l’identification personnelle, la délivrance de licences et de permis et la facturation. |

**Cinquièmement, assurer la sécurité alimentaire et l’approvisionnement sur le marché des produits agricoles et subsidiaires.** Nous allons approfondir la réforme structurelle de l’agriculture côté offre, et appliquer de manière plus énergique le système rendant le gouverneur de province responsable de l’approvisionnement céréalier et le maire d’une ville, du « panier de la ménagère ». II faudra élaborer un nouveau programme du Plan national à long et moyen terme pour la sécurité alimentaire et un plan de répartition et de restructuration des forces de production agricole de la nouvelle ère ; mettre en œuvre un plan d’action de garantie de la sécurité alimentaire face à l’épidémie en cours ; accélérer la promulgation de la Loi sur la garantie de la sécurité alimentaire ; mener en profondeur le projet sur les céréales de qualité ; reconduire le plan de redressement de la filière du soja chinois ; et augmenter l’offre en produits céréaliers et oléagineux verts de bonne qualité, tout cela ayant pour objectif de permettre aux paysans d’accroître leurs revenus, aux entreprises d’améliorer leur rendement, et aux consommateurs d’obtenir des avantages réels. Il conviendra de poursuivre solidement l’aménagement de champs à haut rendement, d’exécuter le plan d’action de la production agricole respectueuse de la terre noire dans le Nord-Est, de développer la culture moderne de semences de qualité, d’augmenter la capacité de protection de la faune et de la flore, et de renforcer la surveillance, la prévention et le traitement des épiphyties et l’élimination des insectes nuisibles. La politique de subvention pour l’achat des machines agricoles sera améliorée. Des efforts énergiques seront déployés pour promouvoir l’innovation technoscientifique dans les campagnes, renforcer la formation des agronomes, et encourager les instituts de recherche agronomique et les universités à collaborer à la formation des professionnels de haut niveau, afin de consolider le soutien technoscientifique à la sécurité alimentaire. II faudra innover et parfaire le système de coordination pour la production, l’achat, l’entreposage, la transformation et la vente des céréales ; renforcer la surveillance, les alertes et le contrôle sur le marché céréalier ; améliorer la gestion sécuritaire des réserves de grain ; et chercher à augmenter la capacité des silos pour les céréales d’été. Un effort énergique sera fait pour assurer l’application de la politique de subvention à la souscription d’assurances agricoles. La politique sur le prix plancher pour l’achat du riz et du blé devra être appliquée, le mécanisme combinant l’achat au prix du marché et les subventions pour le maïs et le soja sera parachevé, et la politique sur le prix de référence du coton devra être appliquée comme il se doit. Nous poursuivrons les efforts en faveur de la production porcine ; mènerons à bien la surveillance, la prévention et le contrôle de la peste porcine africaine, de la grippe aviaire hautement pathogène et d’autres épizooties graves ; promouvrons un développement de qualité de l’élevage et de l’aquaculture ; et accélérerons le redressement de l’industrie laitière. Nous lancerons des projets d’entreposage des produits agricoles frais et de logistique de la chaîne du froid, et promouvrons l’essor du commerce en ligne dans les régions rurales. Il faudra diversifier l’importation des produits agricoles importants, organiser au mieux la répartition et l’approvisionnement des produits de première nécessité aux ménages, et assurer la sûreté et l’offre des produits agricoles importants tels que les céréales, les huiles comestibles, la viande, les œufs, les légumes, les fruits, etc.

**Sixièmement, garantir la sécurité énergétique.** Il faudra faire bien avancer la construction des réseaux de production, d’offre, d’entreposage et de vente de charbon, de pétrole, de gaz naturel et d’électricité, de même que la construction de bases de réserve de pétrole, et renforcer la régulation du fonctionnement de ces quatre filières. Les mesures préventives contre l’évolution importante de l’offre et de la demande dans le pays comme à l’étranger devront être perfectionnées, de manière à maintenir l’équilibre global et le fonctionnement régulier du marché. La gestion de l’exploitation du pétrole et du gaz sera perfectionnée, en accélérant les démarches de cession à titre onéreux et à travers la mise en concurrence des droits d’exploitation des gisements pétroliers et gaziers. Il importera d’accélérer l’installation d’oléoducs et de gazoducs et la réalisation de projets de stockage, de parfaire les mécanismes opérationnels des oléoducs et des gazoducs, et d’œuvrer à un accès équitable des différents usagers à leurs services. Il faudra promouvoir énergiquement la transformation et la mise à niveau des centrales au charbon, développer activement et méthodiquement l’hydroélectricité et l’électricité nucléaire sûre, et maintenir un essor raisonnable de l’électricité éolienne et photovoltaïque, de manière à augmenter notamment la production énergétique non fossile. Le mécanisme à long terme pour assurer les débouchés et la consommation de l’électricité produite à partir des énergies renouvelables sera amélioré, et le mode de consommation sur place ou à proximité du lieu de production sera recommandé. Pour élever les capacités d’acheminement et de régulation du système énergétique, des lignes de transport d’électricité transprovinciales et transrégionales seront construites méthodiquement. Un système d’urgence sera mis en place dans le domaine de l’électricité en vue d’améliorer sa capacité de réponse rapide aux situations urgentes. Il faudra promouvoir le fonctionnement autonome et réglementaire des établissements de transactions sur l’électricité et la création d’un marché national unifié de l’électricité, libérer totalement la gestion planifiée de la production et de l’utilisation de l’électricité pour les usagers commerciaux, et faire aboutir la réforme pilote concernant l’augmentation du nombre de distributeurs. Enfin, il faudra approfondir dans les sociétés de réseaux électriques la réforme relative à leurs activités concurrentielles telles que la construction d’équipements, la conception de projets, la mise en chantier, etc.

**V) Appliquer fermement la stratégie de développement par l’innovation, et renforcer le rôle d’appui de l’innovation technologique dans le développement économique.** Nous mettrons pleinement en valeur le rôle de l’innovation en tant que premier moteur de développement et le rôle des talents comme première richesse du pays, ferons rayonner l’esprit scientifique et l’esprit du maître-artisan, créerons une atmosphère sociale où le travail et l’éthique professionnelle sont mis à l’honneur, et intensifierons nos efforts pour faire plus rapidement de la Chine un pays innovant.

**Premièrement, accélérer la réalisation de percées dans le domaine des technologies clés et des technologies de base.** À cet effet, il faudra mettre sur pied un système national *ad hoc* de nouveau type dans les conditions de l’économie de marché socialiste. Des plans d’exécution échelonnée de nos grands projets technoscientifiques spéciaux seront lancés, et la mise en œuvre des projets prioritaires relevant du plan « Innovation à l’horizon de 2030 » sera accélérée. Il conviendra de soutenir la mise en place de plateformes de soutien sectorielles à la mise en application du « Made in China ». Il faudra parachever le système et les mécanismes de soutien à la recherche fondamentale et à l’innovation primaire, développer de nouveaux types d’instituts de R-D fonctionnant selon les règles du marché, et encourager les divers acteurs de la société tels que les entreprises à investir davantage en R-D. Pour améliorer plus rapidement la capacité d’innovation technique des entreprises, nous envisagerons de l’incorporer à l’évaluation de la performance des entreprises publiques. Il est nécessaire d’accélérer le développement et la fabrication dans le pays des premiers gros équipements techniques importants et des nouveaux matériaux qui font l’objet d’une forte demande, de même que la construction de plateformes de technologies génériques clés. La politique d’achats publics de soutien à l’utilisation des produits innovants sera parachevée. Il faudra mobiliser les ressources multidisciplinaires pour réaliser des percées dans les recherches scientifiques : il s’agit notamment d’intensifier les études sur la source de la contamination et la pathogénie du COVID-19, de donner une forte impulsion à la R-D des médicaments et des vaccins contre cette maladie, et d’améliorer notre capacité de production pour faire face aux situations d’urgence. Nous consoliderons les infrastructures de sécurité biologique et procéderons à une planification d’ensemble pour relever les défis de la recherche en biosécurité. De plus grands efforts seront faits pour parachever le système de gestion de la sécurité technologique nationale selon une liste établie.

**Deuxièmement, améliorer la capacité d’innovation.** À cet effet, un nouveau programme national de développement à long et moyen terme des sciences et technologies et un nouveau plan national de construction d’infrastructures scientifiques et techniques d’importance majeure seront élaborés. Des efforts substantiels seront déployés pour renforcer la recherche fondamentale, l’innovation primaire et l’innovation en matière de technologies de rupture, accélérer la construction de laboratoires nationaux, réorganiser le système des laboratoires d’État prioritaires, et stimuler la mise en place de plateformes fondamentales destinées à favoriser les innovations synergiques reposant sur la participation interdisciplinaire ainsi que sur la collaboration à grande échelle et hautement intensive. La construction de centres d’innovation technoscientifique et de centres nationaux de recherche scientifique pluridisciplinaire devra bien avancer ; et une planification scientifique sera accomplie en faveur de la répartition des mégaprojets d’infrastructures de recherche et d’éducation scientifiques ainsi que des centres nationaux d’innovation industrielle, de recherche d’ingénierie, d’innovation technique, d’innovation manufacturière et d’innovation dans le domaine de la chaîne d’approvisionnement. Nous réformerons le mécanisme de conversion des acquis scientifiques et technologiques en forces productives réelles, et optimiserons la chaîne d’innovation pour créer un environnement de recherche scientifique qui favorise l’innovation et tolère l’échec. Face à la nécessité impétueuse de réaliser des percées dans certains domaines clés, nous ferons appel à tous les talents, la seule condition étant la compétence réelle. Des mesures d’accompagnement seront adoptées pour soutenir l’industrialisation des acquis importants réalisés dans le cadre des grands projets spéciaux, les mécanismes et les politiques de soutien à la formation de talents novateurs seront perfectionnés, et le système d’appréciation de talents par catégorie sera amélioré. Un effort solide sera déployé pour élever le niveau de développement innovant des zones modèles d’innovation au niveau national et des zones nationales de développement des hautes et nouvelles technologies.

**Troisièmement, favoriser un développement de haute qualité de l’innovation, de l’entrepreneuriat et de l’invention.** Pour ce faire, il conviendra de lancer un nouveau cycle d’expériences de réforme en faveur de l’innovation générale. Il faudra mettre en place un système d’innovation technologique qui s’appuie sur les entreprises, suit l’évolution du marché et intègre la production, l’enseignement et la recherche ; et encourager les entreprises de toute taille et les autres acteurs à travailler en synergie en matière d’innovation. Nous allons construire une nouvelle série de centres modèles de la démocratisation de la création d’entreprises et de l’innovation, et exécuter un lot de projets de développement de plateformes de soutien. Une action spéciale d’intégration pédagogique, entrepreneuriale et administrative sera menée dans les centres modèles *ad hoc*. La réforme institutionnelle en matière de capital-risque sera poursuivie à un rythme accéléré. Des études seront menées pour renforcer notre soutien politique aux incubateurs, aux espaces réservés à l’innovation participative et à d’autres fournisseurs de services à l’innovation et à la création d’entreprises. Un soutien accru sera donné aux entreprises qui souffrent des conséquences de l’épidémie ; les prêts sur garantie pour la création d’entreprises devront profiter à davantage d’acteurs ; les projets de haute qualité seront exemptés de contre-garantie ; davantage d’espaces seront aménagés pour répondre à la demande de ceux qui éprouvent un besoin impérieux en matière de création d’entreprises.

**VI) Approfondir la réforme orientée vers le marché afin d’imprimer au développement économique une nouvelle vitalité et une plus grande force motrice.** En lançant sans tarder des mesures visant à approfondir les réformes, nous nous attacherons à éliminer les obstacles institutionnels et structurels au développement économique, et à maintenir et améliorer notre système économique fondamental du socialisme.

**Premièrement, mener en profondeur la réforme visant à promouvoir la décentralisation et la simplification administratives, à concilier le contrôle et le laissez-faire et à améliorer la prestation de services**. Il faudra appliquer rigoureusement les Règlements sur l’amélioration de l’environnement des affaires, et faire le bilan de toutes les expériences pertinentes de services efficaces aux entreprises pratiquées dans diverses localités durant la période de la lutte contre l’épidémie, avant de les généraliser. Nous allons perfectionner les critères et les méthodes d’évaluation en matière de l’environnement des affaires, et procéder à des évaluations régulières dans une partie des villes de l’échelon égal ou supérieur au niveau préfectoral et dans les nouvelles zones de développement de niveau national. Nous promouvrons la mise en service dans chaque région de plateformes en ligne qui s’occupent de toutes les démarches administratives relatives à la création d’entreprises, et simplifierons encore les formalités d’approbation et d’immatriculation, afin que toutes les formalités administratives concernant la création d’entreprises puissent être accomplies sur la Toile. Les restrictions géographiques imposées aux PEMIC et aux autoentrepreneurs lors de leur immatriculation seront assouplies, afin que tout entrepreneur puisse se lancer plus facilement et bénéficier à temps des politiques de soutien. La réforme visant à délivrer la licence commerciale indépendamment des autres permis d’exploitation sera menée en profondeur. Nous continuerons à réduire certaines autorisations administratives au niveau central et local et une partie de formalités ayant trait au dépôt de dossiers, à l’enregistrement, au contrôle administratif annuel et à l’homologation. La réforme du système de ratification des projets d’investissement sera poursuivie, la liste énumérant les catégories d’investissements soumises à ratification sera parachevée, et le système de code unique pour les projets d’investissement sera amélioré. Nous introduirons un système d’approbation simultanée et préparerons une réforme visant à permettre aux entreprises de prendre des engagements sur leurs projets d’investissement, afin d’accélérer effectivement leur mise en chantier. En ce qui concerne la gestion des terrains à bâtir, en nous appuyant sur la fusion des différents plans en un plan unique, nous allons approfondir la réforme visant à réduire à une formalité unique les différentes approbations et à faire de même pour les divers certificats, et procéder à une simplification similaire des levés et des réceptions réglementaires des travaux. La révision des lois sur les achats publics et l’appel d’offres et la soumission sera accélérée. Dans le domaine du contrôle du marché, il faut soumettre tous les établissements concernés à un contrôle sur échantillon, basé sur un double tirage au sort de l’entreprise et du contrôleur, et sur une publication immédiate des résultats de l’examen et du traitement. Un grand effort sera consenti pour promouvoir un développement sain et ordonné du marché des ressources publiques, et généraliser les transactions électroniques. Dans le cadre de la promotion de la formule « Internet + Services administratifs », nous allons accélérer la création à l’échelle nationale d’« un seul site Web » réservé aux services administratifs, simplifier les formalités fiscales, écourter le temps d’attente pour le paiement des impôts, et intégrer les différents systèmes d’enregistrement des biens mobiliers et des garanties des droits de propriété, tout cela afin d’améliorer l’efficacité des services administratifs. Nous généraliserons le système d’engagement basé sur la crédibilité, poursuivrons les opérations « Crédits faciles », et ferons en sorte que le système de crédit social fonctionne dans le respect de la loi et de manière réglementée. La réforme visant à détacher des organismes administratifs les associations professionnelles et les chambres de commerce sera accomplie pour l’essentiel.

**Deuxièmement, édifier un système de marché répondant à des critères élevés.** La Directive sur l’amélioration accélérée du régime d’économie de marché socialiste dans la nouvelle ère sera mise à exécution, et un plan d’action pour construire un système de marché répondant à des critères élevés sera élaboré et mis à exécution. Les mécanismes de l’allocation des facteurs de production en vertu des règles du marché devront mieux fonctionner, et des expériences pilotes de réforme en la matière seront lancées. Nous appliquerons sur toute la ligne le système de la liste négative pour l’accès au marché, lancerons les expériences en faveur de l’élargissement de l’accès au marché en commençant par le secteur des services, et élaborerons une procédure de contrôle et d’évaluation en ligne sur l’approbation des activités qui requièrent une autorisation. Les instances locales seront encouragées à établir un répertoire des barrières cachées gênant l’accès au marché des entreprises, afin d’enlever en premier lieu toutes celles qui compromettent les entreprises privées, surtout les PME et microentreprises. Des directives sur la politique concurrentielle devront être élaborées, et les règles d’application des dispositions de contrôle sur la concurrence loyale seront revues et améliorées. Nous rendrons plus rigoureux la loi et les règlements qui accordent une protection égale à tous les régimes de propriété. Nous œuvrerons à un environnement juridique favorable au développement de l’économie privée, et protègerons les droits légitimes de propriété et d’exploitation des entreprises et des entrepreneurs privés. Il faudra renforcer et améliorer l’application des lois contre les monopoles et la concurrence déloyale et protéger comme il se doit les secrets commerciaux des entreprises. De plus, il conviendra d’introduire un système efficace de dédommagement pénalisant toute atteinte à la propriété intellectuelle, de protéger fermement le droit de propriété intellectuelle en vertu de la loi, et de promouvoir énergiquement l’utilisation et l’exploitation des brevets.

**Encadré VII : Mesures de réforme et de développement en faveur de l’économie privée**

|  |  |
| --- | --- |
| **Promouvoir un marché plus favorable à la concurrence loyale** | * Nous éliminerons les obstacles et barrières cachées empêchant la participation des entreprises privées à la concurrence sur le marché, et supprimerons l’inégalité existant en matière d’accès au marché, d’exploitation et d’appel d’offres. |
| **Perfectionner les politiques ciblées et efficaces** | * En nous focalisant sur les ennuis, difficultés et obstacles que rencontrent les entreprises privées, nous parachèverons nos politiques et la modalité de leur mise en application, et résoudrons les problèmes les plus criants, tels que le financement difficile et coûteux. Des directives sur l’amélioration du système de soutien au développement des PME seront élaborées. |
| **Améliorer l’environnement juridique équitable de protection de l’économie privée** | * Nous protégerons, sur le plan légal et judiciaire et de manière équitable, les droits de propriété des entreprises privées, ainsi que les droits légitimes des entrepreneurs en ce qui concerne leur personne et leurs biens. |
| **Encourager la réforme et l’innovation** | * Nous soutiendrons les efforts que les entreprises privées déploient pour améliorer leur système d’administration, procéder à des réformes structurelles, élever leur niveau de gestion et accroître leur compétitivité de base, tout en stimulant leurs forces motrices dans la réforme et l’innovation. |
| **Favoriser un développement sain** | * Nous appellerons les entreprises privées à opérer en tout temps dans les limites des lois, à assumer activement leurs responsabilités sociales, et à faire preuve d’esprit entrepreneurial. |
| **Établir entre les pouvoirs publics et les entreprises privées un rapport sincère et désintéressé** | * Les pouvoirs publics poursuivront leur reconversion fonctionnelle, élèveront leur conscience et capacité de servir les contribuables, communiqueront davantage avec les entreprises privées, et favoriseront le développement de qualité de ces dernières. |
| **Assurer l’efficacité des politiques de soutien** | * Nous améliorerons notre travail systématique, perfectionnerons le mécanisme en matière de mise en application des politiques, jouerons un rôle de modèle et d’entraînement de plus en plus important, et créerons une ambiance sociale favorable, afin de donner libre cours à l’innovation et de galvaniser la force créatrice de l’économie privée. |

**Troisièmement, la réforme des actifs de l’État, des entreprises publiques et des secteurs clés devra être accélérée.** Un plan d’action triennal sur la réforme des entreprises publiques sera élaboré et mis à exécution ; la répartition et la structure de l’économie publique accélèreront leurs rythmes d’optimisation ; le système d’entreprise moderne sera amélioré ; un système de supervision des biens publics basé sur le contrôle des capitaux sera mis sur pied. Nous promulguerons des directives sur la réforme en profondeur en matière d’introduction de la propriété mixte dans les entreprises publiques, et les quatre lots d’expériences pilotes lancés à cet effet seront poursuivis et consolidés, afin de promouvoir activement l’approfondissement de cette réforme. La conversion des créances en actions selon les règles du marché augmentera son envergure, élargira son extension et améliorera sa qualité, et les sociétés de placement des actifs financiers seront encouragées à contribuer et à participer à la réorganisation des industries traditionnelles en suivant les mécanismes du marché. La gestion des affaires courantes liées aux retraités des entreprises publiques sera confiée de manière accélérée aux services sociaux, la tâche consistant à les délester de leurs activités non productives et à mettre un terme à leurs problèmes hérités du passé sera accomplie dans l’ensemble.

**Quatrièmement, la réforme budgétaire, financière et des prix se poursuivra en profondeur.** La réforme concernant l’encadrement des pouvoirs budgétaires communs de l’autorité centrale et des instances locales et la délimitation de leurs responsabilités respectives en matière de dépenses devra bien progresser ; le système fiscal local sera complété ; et la taxe à la consommation sera perçue petit à petit en aval et finalement par la fiscalité locale. La méthode de budget base zéro (BBZ) devra être envisagée afin de sortir des clichés en matière de dépense. La part du budget d’exploitation du capital public versée au budget courant sera élevée. La réforme structurelle financière côté offre sera menée en profondeur, les structures du financement et l’organigramme des institutions financières seront optimisés, de même que le système de marché et celui de produits. Nous procéderons méthodiquement à la transition vers le taux d’intérêt préférentiel (LPR) pour le solde restant des crédits hypothécaires à taux variable. Un plan d’action général sera mis en œuvre en faveur de la réforme du marché boursier ChiNext, accompagnée de l’application à titre d’essai d’un système d’introductions reposant seulement sur l’enregistrement des documents de base ; les proportions du financement direct et surtout de celui par actions devront sensiblement augmenter. La réforme du prix de transport et de distribution de l’électricité sujet au deuxième cycle de contrôle sera accomplie ; la réforme des prix dans le domaine d’utilité publique sera menée en profondeur ; la tarification du chauffage et de l’approvisionnement en eau potable, en électricité, en gaz sera réglementée dans les villes ; la réforme du mécanisme de formation des prix de l’électricité thermique devra donner des résultats substantiels ; un régime de tarification différenciée pour le traitement des déchets des ménages sera pratiqué dans les régions réunissant les conditions requises ; la réforme de tarification de l’électricité et de l’eau sera poursuivie ; et le mécanisme de fixation du prix de l’utilisation des oléoducs et gazoducs sera amélioré.

**VII) Promouvoir le développement coordonné des villes et des campagnes, créer et stimuler les forces motrices du développement de qualité.** Il faudra mettre en valeur les avantages comparatifs de chaque région, et faire en sorte que la stratégie de redressement des régions rurales et celle de la nouvelle urbanisation conduisent à des résultats substantiels.

**Premièrement, mettre en œuvre de manière scrupuleuse les stratégies nationales d’importance capitale de développement régional.** Un nouveau mécanisme de développement coordonné régional sera mis en place ; des efforts continus seront déployés en faveur d’un nouveau paysage économique résultant de la mise en valeur de l’Ouest ; un soutien sera consenti pour promouvoir tous azimuts le redressement du Nord-Est ; le système politique et le mécanisme de travail favorisant le décollage du Centre seront parachevés ; et l’Est continuera à faire valoir son rôle pionnier en matière de développement. Il faudra promouvoir en profondeur le développement coordonné de la zone Beijing-Tianjin-Hebei, faire avancer les projets clés de construction de la nouvelle zone de Xiong’an, et parachever le système de politiques sur le délestage de Beijing de ses fonctions sans rapport avec son statut de capitale. De grands efforts seront consentis pour résoudre les problèmes environnementaux graves de la ceinture économique du Changjiang ainsi que pour protéger et régénérer systématiquement ses écosystèmes, renforcer son système de transport intermodal, et promouvoir la transformation des navires de transport fluvial. L’interconnexion et l’intercommunication des infrastructures de la région de la Grande Baie Guangdong-Hong Kong-Macao seront renforcées, la construction du centre international d’innovation technoscientifique se déroulera de manière ordonnée, et la construction de grandes plateformes de coopération de Hengqin et de Hetao sera accélérée. L’aménagement selon des critères élevés de zones modèles de développement intégral, vert et écologique du delta du Changjiang sera poursuivi, le développement intégral des transports du delta du Changjiang devra acquérir une qualité plus élevée, et la transformation du quartier Hongqiao de Shanghai en une plaque tournante de l’ouverture internationale démarrera. Nous accélérerons l’établissement et l’exécution du programme-cadre sur la protection écologique et le développement de qualité du bassin du Huanghe. Des soutiens énergiques seront faits pour favoriser la construction d’un cercle économique Chengdu-Chongqing, de manière à créer en Chine un pôle de croissance important du développement de haute qualité. La construction de nouvelles voies terrestres-maritimes dans l’Ouest sera propulsée. Les aides jumelées seront menées en profondeur. Un soutien énergique sera accordé aux progrès des ethnies minoritaires ainsi qu’au développement accéléré des régions ethniques. Il faudra impulser la mise à niveau et le développement innovant des plateformes fonctionnelles que représentent les nouvelles zones et les zones de développement de niveau national ; accélérer la reconversion économique des régions dépendantes de l’exploitation des ressources naturelles ainsi que la revalorisation et la transformation des anciennes villes industrielles. La réforme pilote intégrale relative à la révolution énergétique du Shanxi devra être menée à bien. La construction des zones pilotes de réimplantation des industries délocalisées sera poursuivie, et un nombre important de bases de manufacture haut de gamme pourront être créées dans les villes de l’intérieur répondant aux conditions requises. Des instructions sur le développement de l’économie maritime et sur la transformation accélérée de la Chine en une puissance maritime seront élaborées. La stratégie et le système institutionnel des régions à fonctions spécifiques seront parachevés, et le Plan national d’aménagement de l’espace territorial (2021-2035) sera rédigé.

**Encadré VIII : Mesures majeures en réponse aux grandes stratégies nationales de développement régional**

|  |  |
| --- | --- |
| **Mise en valeur de l’Ouest** | * Appliquer de manière approfondie la Directive sur une nouvelle configuration de la mise en valeur de l’Ouest dans la nouvelle ère ; poursuivre les politiques préférentielles de l’impôt sur le revenu des entreprises appliquées aux régions de l’Ouest ; réviser le catalogue des activités industrielles encouragées ; œuvrer à la constitution d’un système de politiques propre à la mise en valeur de l’Ouest dans l’ère nouvelle. |
| **Redressement du Nord-Est** | * Élaborer le programme d’exécution rotative sur trois années des projets importants dans le cadre du redressement du Nord-Est ; publier le plan d’application triennal de la réforme en matière d’introduction de la propriété mixte dans les entreprises publiques des régions du Nord-Est, ainsi que des mesures politiques s’y rapportant. Mettre en application les politiques de réduction d’impôts et charges ; améliorer l’environnement des affaires. |
| **Décollage du Centre** | * Élaborer et émettre une directive sur la promotion du développement de qualité du Centre dans l’ère nouvelle ; parachever le système de politiques visant à favoriser le décollage du Centre. Améliorer le mécanisme de travail visant à propulser le décollage du Centre. |
| **Développement pionnier de l’Est** | * Tout mettre en œuvre pour stabiliser le commerce extérieur et les capitaux étrangers ; continuer à jouer un rôle pionnier en matière de développement de qualité. |
| **Développement coordonné de la zone Beijing-Tianjin-Hebei** | * Œuvrer sans relâche à délester Beijing de ses fonctions sans rapport avec son statut de capitale, et construire la nouvelle zone de Xiong’an selon des critères de haute qualité et de niveau élevé. Optimiser la structure fonctionnelle de Beijing à l’occasion de la construction du centre-ville secondaire. Soutenir le développement de haute qualité de la nouvelle zone de Binhai (Tianjin). |
| **Développement de la ceinture économique du Changjiang** | * Prendre des mesures plus rigoureuses visant à résoudre les problèmes qui ont été révélés dans un documentaire sur l’environnement de la ceinture économique du Changjiang, et faire progresser substantiellement les projets « 4+1 ». Accélérer l’établissement du système de transport intermodal. Renforcer l’innovation, la reconversion et le développement vert, en menant à bien les expériences pilotes en la matière. Promouvoir le processus de législation en matière de protection du Changjiang. |
| **Construction de la région de la Grande Baie Guangdong-Hong Kong-Macao** | * Accélérer la construction du centre international d’innovation technoscientifique et du centre national de recherche scientifique pluridisciplinaire ; promouvoir la jonction des règlements et des plans de développement entre les plateformes importantes de coopération pour le développement de la Grande Baie situées à Qianhai, Nansha, Hetao et Hengqin ; apporter un soutien financier au développement de la Grande Baie ; promouvoir la communication et les échanges entre les habitants de la Grande Baie, en mettant l’accent sur l’amélioration du bien-être de la population. |
| **Développement intégral du delta du Changjiang** | * Construire selon des critères élevés les zones modèles du développement intégral, vert et écologique du delta du Changjiang. Promouvoir la construction dans l’Anhui du Nord d’une zone destinée à accueillir des industries délocalisées et la construction autour du lac Taihu d’une zone modèle du traitement et de la réutilisation des déchets organiques urbains et ruraux. Accélérer la construction d’un réseau portuaire de dimension internationale dans le delta du Changjiang et y introduire un système de gestion intégrale. |
| **Protection écologique et développement de qualité du bassin du Huanghe** | * Rédiger selon des critères élevés le programme-cadre sur la protection écologique et le développement de qualité du bassin du Huanghe, en travaillant activement à élaborer un plan et à constituer un système de politiques de soutien y afférents. Préparer le lancement d’un lot de mégaprojets destinés à la protection des écosystèmes du bassin du Huanghe. |
| **Construction de la zone économique de Chengdu-Chongqing** | * Élaborer un programme-cadre pour la construction de la zone économique de Chengdu-Chongqing ; faire avancer un lot de mégaprojets d’infrastructure en matière de transport, d’information, d’énergie et d’hydraulique ; approfondir les réformes et élargir l’ouverture via les plateformes que constituent les nouvelles zones de Liangjiang et de Tianfu et la zone modèle d’ouverture synergique du libre-échange de Sichuan-Chongqing ; développer les agglomérats industriels dans les domaines de l’électronique, de l’informatique, de l’automobile et de la construction de gros équipements. |

Un ensemble de politiques et mesures sera mis à exécution afin de soutenir le développement économique et social du Hubei, en garantissant d’abord l’emploi, le bien-être de la population et le fonctionnement administratif et en maintenant la stabilité des chaînes industrielles et d’approvisionnement, afin de promouvoir la reprise de toutes les activités économiques et sociales au Hubei.

**Deuxièmement, promouvoir une nouvelle urbanisation qui prend l’humain en compte.** Il faudra veiller à la bonne qualité du travail relatif à l’installation en ville des populations agricoles, tout en assurant la pertinence des politiques d’accompagnement adoptées à cet effet. L’objectif consistant à accorder le statut de citadin à 100 millions de migrants ruraux devra être atteint. Les mégalopoles seront tenues d’améliorer leur capacité à disposer des facteurs haut de gamme, d’élever leur compétitivité internationale, et de se délester au plus vite de leurs fonctions non essentielles. Les moyennes et grandes villes telles que les chefs-lieux de province et les villes de niveau préfectoral seront incitées à optimiser leurs fonctions urbaines, combler leurs failles, renforcer leurs maillons faibles, améliorer la qualité de leurs services publics et créer un cadre de vie et de travail agréable. Les chefs-lieux de district devront accélérer le processus de nouvelle urbanisation, en remédiant aux faiblesses et en comblant les lacunes qui présentent dans les domaines tels que la salubrité publique, les installations d’utilité publique, les services publics et les installations industrielles d’accompagnement, de manière à répondre aux besoins accrus des habitants ruraux d’y travailler et d’y vivre. Les conurbations dans le cours moyen du Changjiang, la plaine Centrale, la plaine Guanzhong, la péninsule du Shandong et la baie Beibu devront promouvoir énergiquement le développement de leurs secteurs et domaines clés ; et une série de projets en faveur de l’interconnexion et l’intercommunication des infrastructures du transport des mégapoles importantes seront lancés. Un soutien sera accordé aux conurbations et aux grands centres urbains afin de les aider à élever leur capacité multifonctionnelle et leur capacité d’optimiser leur répartition des ressources. Il faudra élever le niveau de gouvernance moderne des villes et renforcer leur résilience ; promouvoir la construction du nouveau type de villes intelligentes et développer les « cerveaux de données » des villes. Les systèmes et mécanismes ainsi que le système de politiques en faveur du développement intégré des villes et des campagnes se mettront à fonctionner, et nous piloterons la réforme expérimentale destinée à la promotion des zones modèles de développement intégré des villes et des campagnes.

**Troisièmement, poursuivre étape par étape la stratégie de redressement des régions rurales et consolider les résultats obtenus dans l’éradication de la pauvreté.** Le développement intégré des secteurs primaire, secondaire et tertiaire dans les campagnes sera impulsé : la construction de parcs de transformation des produits agricoles sera poussée de l’avant ; la construction de parcs agro-industriels modernes sera accélérée ; un nombre important de parcs modèles de développement intégré de l’industrie rurale, de cantons modèles dans le développement agro-industriel et de zones de produits locaux spéciaux seront aménagés ; une série de villages pionniers agrotouristiques seront créés ; l’artisanat et le tourisme récréatif ruraux ayant la couleur ethnique ou locale devront connaître un développement innovant ; la promotion des services ruraux de type nouveau s’accélérera ; davantage de marques agricoles verront le jour et grandiront. La politique consistant à garantir à l’agro-industrie l’utilisation de terrains sera parachevée. L’économie collective sera renforcée. La mise en place d’installations agricoles modernes sera intensifiée, et les travaux complémentaires d’installation d’équipements d’accompagnement ainsi que les travaux de transformation pour l’économie d’eau dans les zones d’irrigation de moyenne et grande taille devront être achevés dans les délais fixés. La transformation et la mise à niveau des réseaux électriques ainsi que la construction des routes dans les régions rurales seront poussées en avant, et la couverture par l’Internet haut débit et l’Internet mobile des campagnes sera accélérée. En prenant comme motif d’action le contrôle et le traitement de l’épidémie, nous approfondirons les actions sanitaires globales dans les campagnes. La révolution sanitaire dans les toilettes rurales sera poursuivie de manière différenciée conformément aux conditions locales, le traitement des ordures ménagères et des eaux usées sera amélioré, et l’action triennale visant à améliorer l’habitat rural sera accomplie. Divers moyens seront envisagés en faveur de la mise en place d’un système d’appui au développement agricole vert, la surveillance et le contrôle de la pollution « diffuse » dans les régions rurales seront intensifiés. La planification au niveau des districts de l’espace des villages devra être menée à bien, l’élaboration d’un programme pratique unifiant les règles et normes de l’aménagement villageois sera accélérée. L’édification de districts pilotes d’aménagement des systèmes hydrauliques sera entamée. Le développement énergétique des régions rurales sera promu comme il se doit, de même la réutilisation sur une plus large échelle des déchets agricoles. Des expériences pilotes en matière de gouvernance rurale seront reconduites en profondeur.

**VIII) Développer rapidement le nouveau système d’économie ouverte de haut niveau et pousser l’ouverture à réaliser de nouveaux progrès.** Pour ce faire, il faudra prendre des mesures actives pour faire face aux effets négatifs de la propagation du COVID-19 à l’échelle mondiale, faire avancer de manière qualitative l’initiative « Ceinture et Route », et stabiliser l’envergure fondamentale des capitaux étrangers et du commerce extérieur.

**Premièrement, maintenir la stabilité générale de l’import-export.** Des efforts particuliers seront consentis pour diversifier le marché. Nous encouragerons les entreprises à faire appel aux négociations commerciales et aux expositions en ligne pour promouvoir la coopération et exploiter le marché. En même temps, nous pousserons les entreprises exportatrices à exploiter le marché intérieur, afin de contrebalancer le recul de la demande extérieure. Un soutien énergique sera accordé au développement rapide de nouvelles activités et de nouveaux modèles commerciaux tels que les achats de produits à exporter sur les marchés homologués et le cybercommerce transfrontalier. S’agissant des zones franches intégrées, nous les inciterons à porter leur ouverture à un niveau plus élevé et à promouvoir un développement de haute qualité. De nouvelles expériences pilotes en matière de développement innovant du commerce des services seront lancées. Nous assurerons le développement régulier du commerce de sous-traitance. À condition de maintenir les risques en lisière, nous augmenterons l’envergure de l’assurance crédit export à court terme, en diminuant les primes à l’exportation, et mettrons en place une assurance crédit export à long et moyen terme bénéficiant d’une aide gouvernementale. Nous préparerons activement la troisième édition de l’Exposition internationale d’importation de la Chine. Nous prendrons une part active à la construction de la chaîne logistique d’approvisionnement mondiale et contribuerons à la liberté du transport international des marchandises.

**Deuxièmement, utiliser de manière active les capitaux étrangers.** La Loi sur les investissements étrangers et les règlements d’accompagnement seront appliqués sur toute la ligne. La liste négative d’accès au marché pour les investissements étrangers sera considérablement simplifiée ; l’ouverture sur l’extérieur des secteurs tels que les services, la finance, l’industrie manufacturière et l’agriculture sera élargie. Il faudra mener à bien le travail consistant à attirer les investissements étrangers ainsi qu’à les sécuriser et stabiliser, enrichir le catalogue des industries chinoises recommandées aux investisseurs étrangers, et impulser la mise en chantier d’un lot de grands projets à capitaux étrangers. Les essais d’ouverture du secteur des services seront généralisés. Nous renforcerons les services aux entreprises à capitaux étrangers et veillerons à ce qu’elles bénéficient, au même titre que les entreprises chinoises, de toutes les politiques visant à les aider à sortir des difficultés. Nous ferons un effort pour mieux faire connaître l’environnement d’investissement de la Chine et nos politiques en la matière afin d’attirer davantage, et de manière ordonnée, le facteur ressources internationales. En outre, nous devrons faire valoir pleinement le rôle des fonds à coût de revient bas comme des emprunts extérieurs et des dettes extérieures à long et moyen terme, sans oublier de prévenir les risques y afférents.

**Troisièmement, faire progresser l’initiative « Ceinture et Route » en suivant les exigences de haute qualité.** Nous donnerons une suite aux résolutions du deuxième Forum « Ceinture et Route » pour la coopération internationale, et renforcerons notre coopération concrète avec les autres pays et organisations internationales importantes, tout en améliorant nos capacités de prévention et de maîtrise des risques. Des progrès tangibles seront enregistrés dans l’interconnexion avec les pays voisins, et dans la construction de corridors économiques, tels que le Corridor économique sino-pakistanais, le Corridor économique Chine-Mongolie-Russie, et le Corridor économique Chine-péninsule indochinoise. Des efforts continus seront faits en faveur du développement de qualité du train de fret Chine-Europe, et la coopération pour la construction d’une « route de la Soie numérique » sera intensifiée. Les échanges culturels seront multipliés, afin de consolider la base de soutien populaire sur laquelle se repose l’initiative « Ceinture et Route ». La coopération subrégionale sera davantage renforcée.

**Quatrièmement, former au plus vite des hauts lieux de l’ouverture.** Les zones économiques spéciales devront procéder à des réformes profondes et élargir davantage leur ouverture. Nous accélérerons les réformes entreprises dans les zones pilotes de libre-échange et leur accorderons une plus grande autonomie en matière de réformes, afin d’obtenir davantage de résultats d’innovation institutionnelle et de grande qualité pouvant être reproduits et diffusés sur une large échelle. Le plan général de la construction du port de libre-échange de Hainan sera promulgué et mis à exécution, et les politiques préliminaires afférentes devront être concrétisées comme il se doit. Une liste négative du commerce de services transfrontalier appliquée au port de libre-échange de Hainan sera publiée. Des zones pilotes de libre-échange et des zones franches intégrales seront créées dans le Centre et l’Ouest. Les régions frontalières devront porter leur développement et ouverture à un niveau plus élevé, et elles bénéficieront de ce fait d’un soutien énergique pour leurs efforts dans la construction de zones pilotes.

**Cinquièmement, assurer la bonne santé et la stabilité de nos investissements à l’étranger.** Dans ce domaine, il conviendra de mettre en valeur le rôle prépondérant des entreprises, d’intensifier l’orientation par catégorie, et d’optimiser la structure de leurs investissements. Nous promouvrons activement la coopération internationale en matière de capacités de production, diversifierons les marchés, et entraînerons l’exportation de nos équipements, techniques, services, marques et normes. Il faudra perfectionner les politiques et les services concernant les investissements à l’étranger ; créer un environnement favorable au développement accéléré sur la scène internationale de services aux entreprises comme la conception, la consultation, la comptabilité, la certification et l’aide juridique ; et faciliter la construction des entrepôts extraterritoriaux par nos entreprises en tenant compte des réalités locales. Il importera d’élargir activement la coopération dans les marchés tiers. Nos entreprises à l’étranger seront tenues de parfaire leur gestion conformément aux règles locales et de réglementer leurs opérations tout en se prémunissant contre les risques.

**Sixièmement, prendre une part active à la gouvernance économique internationale.** Nous préserverons le système de commerce multilatéral et participerons activement aux réformes des institutions multilatérales comme l’OMC. Nous poursuivrons une stratégie de développement de haut niveau des zones de libre-échange, contribuerons à la signature dans les délais prévus de l’accord du Partenariat économique régional global (RCEP), et ferons avancer les négociations sur la création de zones de libre-échange comme la zone de libre-échange Chine-Japon-République de Corée.

**IX) Veiller à garantir les conditions de vie de la population en satisfaisant les besoins fondamentaux du peuple.** En ce qui concerne les problèmes causés par l’épidémie au quotidien de la population, il faudra les résoudre efficacement par des moyens tels que l’accroissement des soutiens financiers et l’application effective des mesures adoptées à cet effet.

**Premièrement, stabiliser l’emploi par tous les moyens possibles.** Tout en accordant les aides accrues aux PME touchées par l’épidémie, nous soutiendrons les entreprises à maintenir la stabilité de l’emploi et réglementerons comme il se doit les actes des entrepreneurs en matière de licenciement. Il faudra faire en sorte que les services publics de l’emploi couvrent tous les résidents permanents des villes et des campagnes, drainer les canaux de l’enregistrement des chômeurs, soutenir la mise en place de plateformes de services de partage en matière d’embauche de la main-d’œuvre et de garantie d’emploi, et valoriser pleinement le rôle des organes de prestation de services onéreux en matière de ressources humaines conformément aux règles du marché. Il importera d’exécuter sans tarder les plans promulgués destinés à augmenter le nombre d’étudiants admis et d’étudiants enrôlés dans l’armée ; les entreprises publiques embaucheront plus de diplômés de l’enseignement supérieur en 2020 et 2021. Nous encouragerons davantage de diplômés universitaires à aller travailler aux échelons de base, en étendant les services de base et les stages dans le cadre du programme consistant à soutenir l’agriculture, l’enseignement et le travail sanitaire dans les campagnes et à aider les personnes défavorisées à sortir de la pauvreté. En faisant jouer à la création d’entreprises son rôle multiplicateur pour l’emploi, nous lancerons dans les campagnes une action visant à former des éléments d’avant-garde de l’innovation et de l’entrepreneuriat ; soutiendrons la création d’entreprises dans les campagnes par des travailleurs migrants, des diplômés universitaires ou des militaires démobilisés ; accroîtrons la flexibilité et les formes de l’emploi ; et désignerons des emplacements réservés aux marchands ambulants. Nous veillerons à embaucher, dans les chantiers d’infrastructures publiques, le plus possible de paysans habitant à proximité. Nous promouvrons la construction commune et le partage des plateformes publiques fondamentales en matière de formation professionnelle. Un plus grand soutien sera accordé à la formation professionnelle, et les diplômés du premier et second cycle de l’enseignement secondaire qui cessent de poursuivre leurs études et les jeunes chômeurs seront mobilisés pour participer à une formation préparatoire au travail. En 2020 et 2021, plus de 35 millions de personnes recevront une formation professionnelle, accomplissant ainsi l’objectif de former 50 millions de personnes sur trois ans. Nous augmenterons de 2 millions le nombre d’élèves admis à l’enseignement professionnel supérieur.

**Deuxièmement, remédier sans tarder aux failles de la santé publique.** Il faudra perfectionner le système de services de santé publique, en renforçant la garantie juridique en sa faveur et en majorant la subvention aux services sanitaires de base. Il est aussi nécessaire d’améliorer la formation du personnel de la santé publique et les capacités de prévention et de contrôle aux échelons de base. Notre système de prévention et de contrôle des maladies sera réformé. Il faudra améliorer les mécanismes de prévention et de contrôle des épidémies graves, perfectionner le système national d’intervention d’urgence sanitaire publique, et étendre les compétences des centres de contrôle des maladies. Nous veillerons à doter chaque province d’un laboratoire de sécurité microbiologique P3. Un mécanisme de mobilisation contre l’épidémie fonctionnant avec l’appui des hôpitaux des maladies contagieuses, des services de maladies infectieuses et ceux de thérapie respiratoire dans les complexes hospitaliers et mobilisant d’autres établissements médicaux de réserve sera mis en place. Nous planifierons la répartition des centres nationaux de traitement des maladies contagieuses graves. Les hôpitaux publics procéderont à des réformes profondes. Nous développerons « Internet + soins médicaux et santé », améliorerons les capacités des services médicaux au niveau des quartiers d’habitation urbains et ruraux, promouvrons la hiérarchisation des consultations et harmoniserons la relation médecin-patient. Nous continuerons à soutenir le renouveau et le développement de la médecine et de la pharmacologie traditionnelles chinoises, en améliorant les services de médecine traditionnelle. Nous inviterons la population à mieux se prémunir contre les maladies. Enfin, l’action « Chine Santé » sera reconduite en profondeur.

**Troisièmement, accélérer le développement du système de protection sociale.** Pour élever régulièrement le niveau de gestion unifiée des fonds de l’assurance maladie de base, il nous incombera de promouvoir une gestion centralisée au niveau municipal et préfectoral et d’encourager les régions où les conditions sont réunies à essayer une gestion unifiée au niveau provincial. Un mécanisme national de régulation dynamique du catalogue des médicaments de l’assurance maladie sera mis en place. Pour améliorer l’efficacité de l’utilisation des fonds de l’assurance maladie, il faudra perfectionner la gestion budgétaire du montant global, pratiquer des modes de paiement adaptés aux différents services médicaux, intensifier le contrôle de la performance des établissements médicaux désignés, et procéder au remboursement direct en cas de traitement dans une région autre que celle où cotise l’assuré. L’allocation de l’assurance maladie accordée à chaque assuré par les finances publiques augmentera de 30 yuans. L’approvisionnement des médicaments très demandés sera mieux garanti, et la réforme interactive des soins médicaux, de l’assurance maladie et des services pharmaceutiques sera conduite en profondeur. Il faudra compléter la liste nationale de l’achat centralisé et de l’utilisation de médicaments, et lancer des expériences pilotes d’achat centralisé de consommables médicaux de haute valeur. Un effort énergique sera déployé pour promouvoir la gestion unifiée au niveau provincial de l’assurance chômage, et la gestion unifiée au niveau provincial de l’assurance contre les accidents du travail sera réalisée dans toutes les provinces. L’introduction d’une gestion unifiée de l’assurance vieillesse au niveau national sera accélérée ; les encaissements et décaissements centralisés des fonds de l’assurance vieillesse de base pour les ouvriers et employés des entreprises seront réalisés au niveau provincial ; le minimum de la pension sociale de vieillesse des habitants urbains et ruraux sera majoré de manière adéquate. Il faudra appliquer effectivement la politique qui vise à exempter, différer ou réduire pendant un certain temps le paiement des diverses cotisations à la sécurité sociale, et assurer à tout prix le versement ponctuel et intégral des prestations sociales aux ayants droit. Le transfert d’une partie du capital public pour alimenter la caisse de la sécurité sociale devra s’effectuer plus rapidement. Un système de protection sociale multiniveaux devra être introduit au plus vite, l’épargne retraite en application dans les entreprises et établissements d’intérêt public et l’assurance maladie complémentaire connaîtront un développement vigoureux, et un 3e pilier de l’assurance vieillesse sera créé et promu. La couverture de l’assurance chômage sera étendue, de sorte que tous les chômeurs ayant souscrit à l’assurance chômage depuis moins d’un an, y compris les paysans migrants, seront couverts sur leur lieu de résidence permanente. Le minimum vital élargira sa couverture qui devra profiter à tous les ménages pauvres urbains et ruraux, de même qu’aux chômeurs en ville et aux travailleurs migrants retournés à la campagne qui remplissent les conditions requises. Il faudra mener à bien le travail d’indemnisation à l’égard des parents des personnes mortes en service. Les droits et intérêts légitimes des femmes, des enfants, des personnes âgées et des handicapés seront au mieux protégés ; l’assistance aux enfants dont les parents sont partis travailler ailleurs, aux femmes et aux personnes âgées qui vivent dans les campagnes devra bien fonctionner. Il conviendra de développer énergiquement les logements sociaux ainsi que les logements publics locatifs. Et un plus grand effort sera déployé pour résoudre les problèmes de logement que rencontrent les personnes en situation difficile dans les villes.

**Quatrièmement, accroître régulièrement les revenus des habitants et garantir effectivement les moyens de subsistance des personnes les plus défavorisées.** Il faudra stabiliser les anticipations de la hausse des revenus de la propriété des ménages, et augmenter adéquatement la part réservée aux investisseurs individuels lors de l’achat de bons d’État et d’obligations gouvernementales locales. Les régions où les conditions requises sont réunies seront encouragées à augmenter les revenus de transfert de la population. La réforme de la répartition des revenus devra être menée de façon planifiée dans les domaines prioritaires. Le barème directeur des salaires et le système d’enquête sur les salaires dans les entreprises devront être perfectionnés. Les travailleurs migrants bénéficieront dans leur lieu de résidence permanente de la même politique en matière d’emploi et de création d’entreprises que les personnes titulaires d’un *hukou* urbain ; leur droit à percevoir une rémunération devra être protégé en vertu de la loi ; et le nécessaire sera fait pour empêcher de manière radicale tout nouvel arriéré de rémunérations à l’égard des travailleurs migrants, de sorte qu’ils s’intègrent mieux dans les villes. Il faudra réguler convenablement les prix des produits agricoles essentiels dans les tranches de temps prioritaires, appliquer le mécanisme d’indexation des prestations d’assistance et de protection sociales sur l’indice des prix, et améliorer la prestation minimale garantie pour les personnes démunies. Il importera de parfaire le système d’assistance sociale des villes et des campagnes, de majorer régulièrement le minimum vital garanti pour les citadins et ruraux, et de continuer à promouvoir la bonne coordination entre les mesures d’assistance comme le minimum vital garanti et la politique de lutte contre la pauvreté.

**Cinquièmement, élever continuellement le niveau des services publics.** Il faudra édicter les normes nationales en matière de standardisation des services publics de base, qui devra en même temps s’accompagner des expériences pilotes lancées à cet effet. Il conviendra de stabiliser les investissements en éducation, d’optimiser leur structure et de réduire les écarts entre villes et campagnes ainsi que les inégalités interrégionales et interscolaires. Les mécanismes de garantie des dépenses destinées à l’enseignement obligatoire en zone urbaine et rurale continueront à bien fonctionner, le problème des « classes surpeuplées » de l’enseignement obligatoire dans les écoles des zones urbaines devra être réglé rapidement, et la construction de pensionnats dans les cantons et bourgs, la construction de petites écoles à la campagne, ainsi que le développement des écoles dans les chefs-lieux de district seront renforcés. La politique en faveur de la scolarité obligatoire des enfants qui suivent leurs parents migrants dans les villes sera parachevée. Il faudra mener à bien l’enseignement spécial et continu. Nous multiplierons par divers canaux les ressources en faveur de l’éducation préscolaire d’intérêt général, et cela notamment dans les régions de pauvreté profonde, sans oublier d’aider les écoles maternelles privées en difficulté. Nous exécuterons la tâche ardue consistant à généraliser rapidement le deuxième cycle de l’enseignement secondaire, et poursuivrons nos efforts pour améliorer les conditions matérielles des écoles des régions déshéritées. Nous favoriserons comme il se doit le développement de l’enseignement supérieur de cursus normal et la formation des étudiants chercheurs, et soutiendrons l’éducation supérieure dans le Centre et l’Ouest. Plus d’étudiants provenant des régions rurales et pauvres seront admis dans les établissements d’enseignement supérieur. Cette année, 9,2 millions de nouveaux étudiants et 1,114 million d’étudiants chercheurs seront admis dans les établissements d’enseignement supérieur. Un plus grand effort sera déployé en faveur des expériences pilotes lancées au niveau national en matière d’intégration de la pédagogie et de la production. Il conviendra de renforcer l’édification du corps enseignant et de promouvoir l’informatisation de l’éducation. Il faudra faire face activement au vieillissement de la population, en soutenant les acteurs privés à développer les services d’intérêt général aux personnes âgées et de garde des enfants en bas âge. L’épanouissement de la philosophie et des sciences sociales sera favorisé. Les patrimoines naturel et culturel devront être protégés et revalorisés le mieux possible, alors que le patrimoine immatériel devra être transmis comme il se doit. Les projets de mise à niveau de la culture et du tourisme seront poursuivis ; les projets en faveur de la protection, transmission et revalorisation culturelles du fleuve Huanghe devront bien avancer ; la construction des installations culturelles de grande envergure sera accélérée ; le tourisme pan-régional, l’agrotourisme et la visite des hauts lieux touristiques en souvenir des luttes révolutionnaires connaîtront un grand développement. La transformation de Hainan en un centre international de tourisme et de consommation, de Hengqin en une île internationale de loisirs et de tourisme et de Pingtan en une île internationale de tourisme s’accélérera. Le modèle « Internet + tourisme » connaîtra un essor rapide. Dans le cadre de l’action « Tête de peloton », les services aux ménages continueront à étendre leur couverture et à améliorer leur qualité. La construction de stades et palais pour les jeux Olympiques d’hiver se poursuivra. Il faudra normaliser la gestion des situations d’urgence, et accélérer la réforme institutionnelle pour la gestion sécuritaire des réserves stratégiques de matériel d’urgence. Il faudra intensifier la surveillance et l’alerte sur les calamités naturelles, et accélérer l’exécution de grands travaux de protection contre celles-ci, tout en menant à bien la prévention et la réduction des dégâts, ainsi que les aides aux sinistrés. Il faudra renforcer et innover la gouvernance sociale, améliorer les mécanismes de gestion et de service au niveau des quartiers d’habitation, et élever la capacité des services de base à répondre aux situations d’urgence. Le système de service public juridique sera édifié de manière énergique. Les contrôles sur la sécurité des produits alimentaires et pharmaceutiques seront renforcés. Les responsabilités dans le domaine de la sécurité du travail seront définies avec la plus grande rigueur ; la sécurité du travail sera garantie et les risques seront mieux signalés ; les accidents graves et extrêmement graves devront être évités à tout prix.

Nous continuerons à appliquer sur toute la ligne et de manière scrupuleuse les principes dits « un pays, deux systèmes », « administration de Hong Kong par les Hongkongais », « administration de Macao par les Macanais » et le principe d’un haut degré d’autonomie ; et à soutenir et promouvoir sans relâche une meilleure intégration de leur développement dans le développement général du pays. Il faudra concrétiser les accords CEPA (Closer Economic Parthenship Arrangement) signés entre la partie continentale et Hong Kong, afin de mieux valoriser les atouts dont Hong Kong dispose en tant que centre international de la finance, du commerce et des transports maritimes. S’agissant de Macao, nous l’aiderons à devenir un centre mondial de tourisme et de loisirs, et à établir une plateforme de partenariat économique et commercial entre la Chine et les pays lusophones. Concernant Taiwan, il nous faudra accroître les échanges et la coopération économiques et culturels, en fournissant plus de possibilités de développement et les mêmes avantages à nos compatriotes et aux entreprises de l’île.

En 2020, nous avons encore une autre tâche importante à accomplir. Il s’agit d’élaborer le XIVe Plan quinquennal de développement économique et social, conformément aux décisions et dispositions prises par le Comité central du Parti et le Conseil des affaires d’État, sur la base de l’évaluation globale de l’exécution du XIIIe Plan quinquennal et en recueillant amplement les conseils et propositions formulés par la population ; et de coordonner dans leur ensemble les tâches de l’élaboration des plans spéciaux, régionaux et locaux ainsi que des plans d’aménagement de l’espace au niveau national du XIVe Plan quinquennal. Nous préparerons activement la soumission du projet du Programme du XIVe Plan quinquennal à l’examen par la 4e session de la XIIIe Assemblée populaire nationale.

**Mesdames et Messieurs les députés,**

Mener à bien la lutte contre le COVID-19 et le développement économique et social dans leur ensemble en 2020 revêt une importance capitale et s’annonce une tâche lourde et immense. Unissons-nous plus étroitement au Comité central du Parti rassemblé autour du camarade Xi Jinping. Portons haut levé le drapeau du socialisme à la chinoise et laissons-nous guider par la pensée de Xi Jinping sur le socialisme à la chinoise de la nouvelle ère. Tout en renforçant les « quatre consciences » et la « quadruple confiance en soi », et en nous attachant à préserver résolument la position centrale du secrétaire général Xi Jinping au sein du Comité central et du Parti ainsi que l’autorité et la direction centralisée et unifiée du Comité central du Parti, nous allons exécuter à la lettre les décisions et dispositions prises par le Comité central du Parti et le Conseil des affaires d’État, nous placer volontairement sous la supervision de l’APN et écouter attentivement les remarques et propositions émanant du Comité national de la CCPPC. En bravant les difficultés, en faisant preuve d’initiative et d’un esprit réaliste et en n’hésitant pas à nous atteler aux tâches les plus ardues, nous nous emploierons à promouvoir l’économie et la production et à relancer la demande dans un contexte où la prévention et le contrôle de l’épidémie ne doivent en aucun cas se relâcher, et œuvrerons activement à réaliser les objectifs de notre développement social et économique, à mettre en place une société de moyenne aisance, et à jeter ainsi les bases solides à l’ouverture de nouveaux horizons pour l’édification intégrale d’un État socialiste moderne.

**Développement économique et social en 2019**

| **Indicateur** | **Caractère** | **Prévision** | **Résultat** | **Conclusion** |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **I. Croissance économique** |  |  |  |  |
| **PIB** | Prévisionnel | + 6,0 - 6,5 % | + 6,1 % | Conforme à l’objectif |
| Secteur primaire | Prévisionnel | ≈ + 3,5 % | + 3,1 % | **Inférieur à l’objectif** |
| *dont : Céréales* | Prévisionnel | ＞600 millions de tonnes (Mt) | 663,84 Mt | Supérieur à l’objectif |
| Secteur secondaire | Prévisionnel | ≈ 5,4 % | + 5,7 % | Conforme à l’objectif |
| Industrie | Prévisionnel | ≈ + 5,5 - 6,0 % | + 5,7 % | Conforme à l’objectif |
| *dont : Électricité* | Prévisionnel | 7 470 GWh | 7 503,4 GWh | Conforme à l’objectif |
| Secteur tertiaire | Prévisionnel | ≈ + 7,2 % | + 6,9 % | Conforme à l’objectif |
| Productivité du travail par salarié | Prévisionnel | + 6,3% | + 6,2% | Conforme à l’objectif |
| **Consommation et indice des prix** |  |  |  |  |
| Ventes au détail des biens de consommation | Prévisionnel | ≈ + 9,0 % | + 8,0 % | **Inférieur à l’objectif** |
| Indice des prix à la consommation  (2019=100) | Prévisionnel | ≈ 103,0 | 102,9 | Conforme à l’objectif |
| **Économie extérieure** |  |  |  |  |
| Import-export | Prévisionnel | Tendance stable avec une meilleure qualité | + 3,5 % | Conforme à l’objectif |
| Commerce des services | Prévisionnel | Croissance régulière | + 2,8 % | Conforme à l’objectif |
| Investissement étranger direct | Prévisionnel | 135 G$ | 138,1 G$ | Conforme à l’objectif |
| Dettes extérieures à long et moyen terme | Prévisionnel | 230 G$ | 223,4 G$ | Conforme à l’objectif |
| Investissement chinois direct à l’étranger | Prévisionnel | 120,5 G$ | 110,6 G$ | Conforme à l’objectif |
| **Niveau d’urbanisation** |  |  |  |  |
| Taux de résidents permanents en ville | Prévisionnel | 60,60 % | 60,6 % | Conforme à l’objectif |
| Taux de titulaires du *hukou* urbain | Prévisionnel | 44,4 % | 44,38 % | Conforme à l’objectif |
| **Exercice budgétaire et finance** |  |  |  |  |
| Recettes budgétaires générales | Prévisionnel | + 5,0 % | + 3,8 % | **Inférieur à l’objectif** |
| Dépenses budgétaires générales | Prévisionnel | + 6,5% | + 8,1 % | Supérieur à l’objectif |
| Déficit | Prévisionnel | 2 760  giga-yuans | 2 760  giga-yuans | Conforme à l’objectif |
| Hausse de la masse monétaire au sens large (M2) | Prévisionnel | Similaire à 2018 | 8,7 % | Conforme à l’objectif |
| Progression de l’agrégat de financement de l’économie réelle hors autorités publiques | Prévisionnel | Similaire à 2018 | 10,7 % | Conforme à l’objectif |
| **II. Innovation, force motrice du développement** |  |  |  |  |
| **Sciences et techniques** |  |  |  |  |
| Fonds alloués à la R-D (% du PIB) | Prévisionnel | 2,20 % | 2,19 % | Conforme à l’objectif |
| Nombre de brevets d’innovation/10 000 pers. | Prévisionnel | 13,6 | 13,3 | Conforme à l’objectif |
| Taux de contribution des progrès technoscientifiques | Prévisionnel | 59,2 % | 59,5 %# | Conforme à l’objectif |
| Abonnement à Internet mobile haut débit | Prévisionnel | > 99 % | 96 % | Conforme à l’objectif |
| Abonnement des ménages à Internet haut débit | Prévisionnel | 92 % | 91 % | Conforme à l’objectif |
| **Éducation** |  |  |  |  |
| Taux de rétention à l’enseignement obligatoire de neuf ans | Prévisionnel | 94,6 % | 94,8 % | Conforme à l’objectif |
| Taux brut d’accès au 2e cycle du secondaire | Prévisionnel | 89,4 % | 89,5 % | Conforme à l’objectif |
| Nombre d’étudiants admis dans l’enseignement supérieur | Prévisionnel | 8 700 000 | 9 149 000 | Conforme à l’objectif |
| Nombre de nouveaux étudiants chercheurs | Prévisionnel | 933 000 | 917 000 | Conforme à l’objectif |
| **III. Économies des ressources et protection de l’environnement** |  |  |  |  |
| **Économies des ressources** |  |  |  |  |
| Volume de la consommation des énergies | Prévisionnel | ≈ 4,82 milliards de TEC | 4,86 milliards | Conforme à l’objectif |
| ☆Consommation d’énergie par unité de PIB | Obligatoire | ≈ - 3,0 % | - 2,6 % | Objectif non atteint, mais conforme à la progression de l’objectif prévu |
| ☆Émissions de CO2 par unité de PIB | Obligatoire | ≈ - 3,6 % | - 4,1 % | Objectif atteint |
| ☆Part de la consommation d’énergies non fossiles | Obligatoire | 14,6 % | 15,3 % | Objectif  atteint |
| ☆Consommation d’eau rapportée à la valeur ajoutée industrielle (par tranche de 10 000 yuans) | Obligatoire | - 5,1 % | - 6,1 % | Objectif atteint |
| ☆Nouveaux terrains à bâtir | Obligatoire | 5 000 000 *mu*  (1 *mu* = 1/15 ha) | 5 000 000 *mu*# | Objectif atteint |
| *dont : Terrains à bâtir pris sur des terres agricoles* | Obligatoire | 4 250 000 *mu* | 4 250 000 *mu*# | Objectif atteint |
| *dont : Terrains à bâtir pris sur des terres arables* | Obligatoire | 2 550 000 *mu* | 2 550 000 *mu*# | Objectif atteint |
| Superficie des terres cultivables compensée en nature | Obligatoire | 2 550 000 *mu* | 2 550 000 *mu*# | Objectif atteint |
| **Protection de l’environnement** |  |  |  |  |
| Superficies reboisées | Prévisionnel | 221 millions de *mu* | 222,02 millions de *mu* | Conforme à l’objectif |
| ☆Recul des PM2,5 dans les villes de l’échelon préfectoral et au-dessus | Obligatoire | 2,0 % | 2,4 % | Objectif atteint |
| ☆Eaux de surface de qualité égale ou supérieure à la classe III | Obligatoire | 71,3 % | 74,9 % | Objectif  atteint |
| ☆Eaux de surface hors classe | Obligatoire | 6,0 % | 3,4 % | Objectif atteint |
| ☆Volume de DCO | Obligatoire | - 2,0 % | - 3,2 % | Objectif atteint |
| ☆Volume d’azote ammoniacal | Obligatoire | - 2,0 % | - 3,3 % | Objectif atteint |
| ☆Émissions de SO2 | Obligatoire | - 3,0 % | - 4,4 % | Objectif atteint |
| ☆Émissions d’oxyde d’azote | Obligatoire | - 3,0 % | - 3,5 % | Objectif atteint |
| Taux de traitement des eaux usées en ville | Prévisionnel | 95,0 % | 95,7 %# | Conforme à l’objectif |
| Taux de traitement des déchets ménagers en ville | Prévisionnel | 98,0 % | 99,2 %# | Conforme à l’objectif |
| **IV. Bien-être de la population** |  |  |  |  |
| **Emploi et revenus** |  |  |  |  |
| Création d’emplois en ville | Prévisionnel | ＞ 11 millions | 13,52 millions | Supérieur à l’objectif |
| Taux de chômage au sens de recensement de la population en ville | Prévisionnel | ≈ 5,5 % | 5,2 % | Conforme à l’objectif |
| Taux de chômage enregistré en ville | Prévisionnel | ＜ 4,5 % | 3,62 % | Conforme à l’objectif |
| Revenu moyen disponible par habitant | Prévisionnel | En accord avec la croissance du PIB | + 5,8 % | Conforme à l’objectif |
| Revenu disponible par habitant (zones rurales) | Prévisionnel | En accord avec la croissance du PIB | + 6,2 % | Conforme à l’objectif |
| Revenu disponible par habitant (zones urbaines) | Prévisionnel | En accord avec la croissance du PIB | + 5,0 % | **Inférieur à l’objectif** |
| **Réduction de la pauvreté** |  |  |  |  |
| ☆Nombre de ruraux sortis de la pauvreté | Obligatoire | ＞ 10 millions | 11,09 millions | Objectif atteint |
| **Démographie et santé publique** |  |  |  |  |
| Population fin 2019 | Prévisionnel | 1 400,97 millions | 1 400,05 millions | Conforme à l’objectif |
| Nombre de lits médicalisés/1 000 pers. | Prévisionnel | 6,40 | 6,30 | Conforme à l’objectif |
| Nombre de médecins (assistants)/1 000 pers. | Prévisionnel | 2,69 | 2,77 | Conforme à l’objectif |
| Nombre d’installations au service des personnes handicapées | Prévisionnel | 4 272 | 4 234 | Conforme à l’objectif |
| **Protection sociale** |  |  |  |  |
| Nombre d’employés citadins couverts par l’assurance vieillesse de base | Prévisionnel | 427 millions | 434,88 millions | Conforme à l’objectif |
| Nombre de citadins et de ruraux couverts par l’assurance vieillesse de base | Prévisionnel | 525 millions | 532,66 millions | Conforme à l’objectif |
| ☆Nombre de logements rénovés dans le cadre de la transformation des quartiers vétustes | Obligatoire | 2 890 000 | 3 160 000 | Objectif atteint |

***N.B.***

1. Ce tableau, dont le contenu a été approuvé par la 2e session de la XIIIe Assemblée populaire nationale, affiche 65 objectifs, dont 47 à caractère prévisionnel et 18 à caractère obligatoire ; les 15 objectifs portant le signe ☆ sont ceux fixés par le XIIIe Plan quinquennal.

2. Les objectifs prévisionnels sont des objectifs escomptés et les résultats réalisés peuvent varier. Quant aux objectifs obligatoires, ils reflètent l’intention de la régulation macroéconomique de l’État et doivent absolument être atteints.

3. « Objectif atteint » signifie que les objectifs obligatoires ont été réalisés ; les objectifs prévisionnels sont considérés comme conformes aux prévisions dès lors qu’ils se trouvent à l’intérieur d’une marge allant de - 10 % à + 10 % (soit entre 90 % et 110 %). En dehors de cette marge, les objectifs prévisionnels sont considérés comme « inférieurs » ou « supérieurs » aux prévisions. Certains objectifs avec des valeurs limites inférieures ou supérieures font exception, comme par exemple le taux de chômage urbain enregistré en 2019 dont le résultat réel est inférieur à 90 % des prévisions, mais reste considéré comme étant conforme aux prévisions.

4. Les résultats portant le signe dièse (#) sont des valeurs prévues pour 2019. Ceux-ci seront confirmés par les autorités compétentes. Certains résultats pourraient changer du fait du réajustement des objectifs de base de 2018.

5. Le nombre de jours ayant une bonne qualité d’air dans les villes de rang égal ou supérieur à l’échelon préfectoral a atteint 82,0 % en 2019, dépassant l’objectif prévu de 79,4 %. Il faut noter qu’à compter du premier janvier 2019, l’indice de la qualité de l’air affiché est calculé à partir d’un ensemble de sous-indices mesurés en temps réel, et que les valeurs de STP (*standard temperature and pressure*) ne sont par conséquent plus prises en compte.

1. Il s’agit de la conscience politique, de la conscience de l’intérêt général, de la conscience du noyau dirigeant et de la conscience de l’alignement. — N.D.T. [↑](#footnote-ref-1)
2. Il s’agit de la confiance dans notre voie, notre théorie, notre régime et notre culture. — N.D.T. [↑](#footnote-ref-2)
3. Il s’agit de mettre en œuvre des mesures pour stabiliser l’emploi, la finance, le commerce extérieur, les capitaux étrangers, les investissements et les anticipations. — N.D.T. [↑](#footnote-ref-3)
4. Les « trois régions » sont le Tibet, la région peuplée de Tibétains dans les quatre provinces du Qinghai, du Gansu, du Sichuan et du Yunnan, la région du sud du Xinjiang comprenant les préfectures de Kachgar, de Hotan et d’Aksu ainsi que la préfecture autonome kirghiz de Kizilsu ; les « trois départements » sont le département autonome d’ethnie minoritaire de Liangshan au Sichuan, le département de Nujiang au Yunnan et le département de Linxia au Gansu. — N.D.T. [↑](#footnote-ref-4)
5. Il s’agit de ce qu’on appelle les « six garanties ». — N.D.T. [↑](#footnote-ref-5)